

EMPIRE CHÉRIFIEN

Bulletin Officiel

Abonnements :

		ÉDITION PARTIELLE	ÉDITION COMPLÈTE
Maroc	Un an..	1.100 fr.	2.200 fr.
	6 mois.	700 »	1.400 »
France et Colonies	Un an..	1.350 »	2.700 »
	6 mois.	900 »	1.600 »
Étranger	Un an..	2.300 »	4.000 »
	6 mois.	1.350 »	2.400 »

Changement d'adresse : 25 francs, indiquer l'ancienne adresse ou joindre une bande.

LE « BULLETIN OFFICIEL » PARAÎT LE VENDREDI

L'édition complète comprend :

- 1° Une première partie ou édition partielle : dahirs, décrets, arrêtés, ordres, décisions, circulaires, avis, informations, statistiques, etc. ;
- 2° Une deuxième partie : publicité réglementaire, légale et judiciaire (immatriculation des immeubles, délimitation des terres domaniales et collectives, avis d'adjudication, d'enquête, etc.).

Les abonnements sont reçus à l'Imprimerie Officielle, avenue Jean-Mermoz, à Rabat.

Tous règlements doivent être effectués à l'adresse du Régisseur-comptable de l'Imprimerie Officielle (compte chèques postaux n° 101-16, à Rabat).

AVIS. — Il n'est pas assuré d'abonnement avec effet rétroactif. Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Prix du numéro :

Première ou deuxième partie..... 35 fr.
Édition complète 55 fr.

Années antérieures :
Prix ci-dessus majorés de 50 %

Prix des annonces :

Annonces légales, réglementaires et judiciaires } La ligne de 27 lettres 90 francs

(Arrêté du 31 janvier 1952.)

Les tables annuelles, analytique et chronologique, sont délivrées gratuitement aux abonnés de l'année.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin officiel ».

SOMMAIRE

Pages

TEXTES GÉNÉRAUX

Taxe d'habitation.

Dahir n° 1-56-063 du 16 chaabane 1375 (29 mars 1956) portant suppression de la taxe d'habitation instituée par le dahir du 25 ramadan 1358 (24 février 1930) 476

Commission de révision de justice criminelle et des grâces.

Dahir n° 1-56-091 du 7 ramadan 1375 (19 avril 1956) instituant une commission de révision de justice criminelle et des grâces 476

Code de commerce maritime.

Dahir n° 1-56-059 du 16 ramadan 1375 (28 avril 1956) modifiant l'article 41 du dahir du 28 jourada II 1337 (31 mars 1919) formant « code de commerce maritime » 476

Direction générale de la sûreté nationale.

Dahir n° 1-56-115 du 5 chaoual 1375 (16 mai 1956) relatif à la direction générale de la sûreté nationale 476

Modification de tarifs postaux.

Décret n° 2-56-101 du 9 ramadan 1375 (21 avril 1956) modifiant certains tarifs postaux dans le régime intérieur marocain. 477

TEXTES PARTICULIERS

Tanger. — Nomination d'un procureur près la juridiction internationale et des membres du tribunal d'appel rabbinique.

Dahir n° 1-56-061 du 4 ramadan 1375 (16 avril 1956) portant nomination d'un procureur de nationalité française près la juridiction internationale de Tanger 477

Dahir n° 1-56-070 du 6 ramadan 1375 (18 avril 1956) portant nomination des membres du tribunal d'appel rabbinique de Tanger 477

Professions médicales ou pharmaceutiques. — Commission chargée d'examiner les demandes d'autorisation d'immigration.

Décret n° 2-56-176 du 9 ramadan 1375 (21 avril 1956) déterminant la composition de la commission chargée d'examiner les demandes d'autorisation d'immigration en vue de l'exercice des professions médicales ou pharmaceutiques 478

Presse. — Création et publication d'un journal hebdomadaire.

Décret n° 2-56-265 du 18 ramadan 1956 (30 avril 1956) portant autorisation de création et de publication du journal hebdomadaire « Taliâa », imprimé en langue arabe ... 478

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIERS

Dahir n° 1-56-060 du 18 ramadan 1375 (30 avril 1956) portant création d'un conseiller technique relevant directement et exclusivement de Sa Majesté Chérifienne 478

Ministère des finances.

Arrêté du ministre des finances du 7 avril 1956 portant ouverture d'un examen professionnel pour l'emploi de commis d'interpréariat du service de l'enregistrement et du timbre 478

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations et promotions 478

Admission à la retraite 492

Résultats de concours et d'examens 492

AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs dans diverses localités 493

Avis d'ouverture d'un concours pour le recrutement de techniciens d'études et de fabrications des transmissions ... 493

Avis d'ouverture d'un concours pour le recrutement de techniciens d'études et de fabrications des travaux maritimes. 493

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 2259, du 10 février 1956, page 195 (tableau des experts agréés) 493

Liste des personnes physiques ou morales autorisées au 1^{er} janvier 1956 à exercer la profession d'agent d'assurances au Maroc dans les conditions fixées par l'arrêté du 10 novembre 1950 494

P1

TEXTES GÉNÉRAUX

Dahir n° 1-56-063 du 16 chaabane 1375 (29 mars 1956) portant suppression de la taxe d'habitation instituée par le dahir du 25 ramadan 1358 (24 février 1930).

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE UNIQUE. — A compter du 1^{er} janvier 1956 les dispositions du dahir du 25 ramadan 1358 (24 février 1930) portant règlement de la taxe d'habitation sont abrogées.

Fait à Rabat, le 16 chaabane 1375 (29 mars 1956).

Enregistré à la présidence du conseil
le 16 chaabane 1375 (29 mars 1956) :

ZEGHARI.

Dahir n° 1-56-091 du 7 ramadan 1375 (19 avril 1956) instituant une commission de révision de justice criminelle et des grâces.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — Il est institué à Rabat une commission de révision de justice criminelle et des grâces, chargée d'examiner les demandes en remise ou réduction de peines formées par les condamnés des juridictions de Notre Empire et soumises à Notre décision.

Peuvent également être examinées par cette commission les demandes en remise ou réduction de peines formées par des tiers dans l'intérêt des condamnés ou présentées d'office par les fonctionnaires de Notre administration chérifienne.

La commission de révision de justice criminelle et des grâces statue enfin sur les propositions de libération conditionnelle des condamnés.

ART. 2. — La composition de cette commission est fixée ainsi qu'il suit :

Le ministre de la justice ou son délégué, président ;

Un délégué du cabinet impérial ;

Le président du Haut tribunal chérifien ou son représentant ;

Le commissaire du Gouvernement près le Haut tribunal chérifien ou son représentant ;

Le directeur de l'administration pénitentiaire ou son représentant.

Le secrétariat de la commission est assuré par un fonctionnaire dépendant du ministère de la justice.

La présence d'au moins trois de ses membres est nécessaire pour qu'elle puisse être régulièrement composée.

ART. 3. — La commission se réunit à l'occasion des fêtes de l'Aïd-es-Srhir, de l'Aïd-el-Kbir, du Mouloud et de la fête du Trône. Elle peut se réunir également chaque fois qu'il paraît nécessaire.

Après examen des requêtes ou propositions ainsi que de tous renseignements utiles fournis par le service pénitentiaire et les

juridictions qui ont statué, la commission propose une décision qui est transmise au cabinet impérial pour être statué par Notre Majesté Chérifienne ce qu'il appartiendra.

Les décisions définitives prises sont exécutées à la diligence du directeur de l'administration pénitentiaire.

ART. 4. — Toutes dispositions contraires au présent dahir sont abrogées.

Fait à Rabat, le 7 ramadan 1375 (19 avril 1956).

Enregistré à la présidence du conseil
le 7 ramadan 1375 (19 avril 1956) :

BEKKAÏ.

Dahir n° 1-56-089 du 16 ramadan 1375 (28 avril 1956) modifiant l'article 41 du dahir du 28 jourmada II 1337 (31 mars 1919) formant « code de commerce maritime ».

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — L'article 41 du dahir du 28 jourmada II 1337 (31 mars 1919) est modifié ainsi qu'il suit :

« Article 41. — Les bâtiments de mer inscrits dans le territoire « marocain arboré en mer s'ils rencontrent un bâtiment de l'État « ou dans les ports, s'ils sont requis par les autorités compétentes, « le pavillon marocain de commerce. Ce pavillon se caractérise comme « suit : un pavillon rouge portant au centre un sceau de Salomon « à cinq branches de couleur verte. Le diamètre du cercle circon- « crit au sceau de Salomon est égal au 1/3 de la hauteur du guindant « du pavillon. Les types de pavillon normalement usités par les « navires de commerce ou autres bâtiments seront les suivants :

« Pavillon n° 11, du service de la timonerie, soit 2 m 50 sur « 3 m 75 ;

« Pavillon n° 12, soit 2 mètres sur 3 mètres ;

« Pavillon n° 13, soit 1 m 50 sur 2 m 25 ;

« Pavillon n° 14, soit 1 mètre sur 1 m 50.

« La couleur rouge du pavillon est le rouge franc ; la couleur « verte, le vert naturel. »

ART. 2. — Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent dahir qui prendra effet à compter de sa publication au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 16 ramadan 1375 (28 avril 1956).

Enregistré à la présidence du conseil
le 26 ramadan 1375 (8 mai 1956) :

ZEGHARI.

Dahir n° 1-56-115 du 5 chaoual 1375 (16 mai 1956) relatif à la direction générale de la sûreté nationale.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu le dahir du 22 rebia II 1375 (7 décembre 1955) relatif à la constitution du gouvernement,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — Il est créé une direction générale de la sûreté nationale, qui est rattachée au ministère de l'intérieur.

ART. 2. — La direction générale de la sûreté nationale est placée sous l'autorité directe du directeur général de la sûreté nationale. Celui-ci exerce les pouvoirs de décision réglementaire et individuelle qui appartenaient auparavant au directeur des services de sécurité publique.

ART. 3. — Le service de l'administration pénitentiaire est placé sous l'autorité du ministre de la justice.

Fait à Rabat, le 5 chaoual 1375 (16 mai 1956).

Enregistré à la présidence du conseil
le 5 chaoual 1375 (16 mai 1956) :

BEKKAÏ.

Décret n° 2-56-101 du 9 ramadan 1375 (21 avril 1956)
modifiant certains tarifs postaux dans le régime intérieur marocain.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir du 26 rebia I 1332 (22 février 1914) portant ratification et promulgation de la convention postale franco-marocaine en date du 1^{er} octobre 1913 ;

Considérant l'affiliation du centre de chèques postaux de Rabat à la chambre de compensation des banquiers de cette ville ;

Sur la proposition du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — L'arrêté viziriel du 8 rebia II 1368 (7 février 1949), modifié par les arrêtés viziriels des 29 ramadan 1368 (26 juillet 1949) et 26 rebia I 1371 (26 décembre 1951), portant modification des tarifs postaux dans les régimes intérieur marocain, franco-marocain et intercolonial, est modifié et complété ainsi qu'il suit :

« Article 3. —

« B. — CHÈQUES POSTAUX.

« 2° Versements aux comptes courants postaux
« par chèques bancaires et effets de commerce.

« a) Chèques bancaires payables :

« Dans la ville siège du centre de chèques postaux qui tient le compte à créditer : gratuit ;

« Dans une autre ville : droit de commission des versements à un compte courant postal ;

« b) Effets de commerce domiciliés dans un centre de chèques postaux : droit de commission des versements à un compte courant postal ;

« Effets de commerce non domiciliés dans un centre de chèques postaux : taxe double de la taxe des versements à un compte courant postal.

« Les taxes prévues aux alinéas a) et b) sont acquises à l'Office des P.T.T. alors même que les valeurs demeurent impayées ;

« c) Chèques bancaires et effets de commerce présentés au paiement par l'intermédiaire du service postal des valeurs à recouvrer : taxe des recouvrements postaux ordinaires.

« Les taxes prévues ci-dessus se substituent, en ce qui concerne les effets de commerce, à celles fixées par l'article 9 de l'arrêté viziriel du 30 chaoual 1370 (4 août 1951) portant création d'un service de domiciliation des effets de commerce non protestables au centre de chèques postaux de Rabat.

« 3° Chèques postaux de paiement.

« Sous le titre : « Dans le régime intérieur marocain », ajouter le paragraphe c) ci-après :

« c) Chèques postaux barrés d'assignation, de retrait ou au porteur : gratuit ;

« Chèques postaux certifiés : taxe des chèques de la catégorie à laquelle ils appartiennent au moment de la certification. »

(Le reste sans changement.)

ART. 2. — Le ministre des finances et le ministre des postes, des télégraphes et des téléphones sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Rabat, le 9 ramadan 1375 (21 avril 1956).

BEKKAÏ.

TEXTES PARTICULIERS

Dahir n° 1-56-061 du 4 ramadan 1375 (16 avril 1956) portant nomination d'un procureur de nationalité française près la juridiction internationale de Tanger.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu le dahir du 27 ramadan 1372 (10 juin 1953) portant réorganisation de la juridiction internationale de Tanger et notamment son article 3 ;

Sur présentation du Gouvernement français et à la demande du comité de contrôle.

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE UNIQUE. — M. Robert Oneto, Français, né à Marseille, le 20 mai 1911, est nommé au poste de procureur français à la juridiction internationale, pour succéder à M. Yves Rodière.

Fait à Rabat, le 4 ramadan 1375 (16 avril 1956).

Enregistré à la présidence du conseil
le 4 ramadan 1375 (16 avril 1956) :

ZEGHARI.

Dahir n° 1-56-070 du 6 ramadan 1375 (18 avril 1956)
portant nomination des membres du tribunal d'appel rabbinique de Tanger.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu le dahir du 21 rejev 1343 (15 février 1925) portant organisation du tribunal rabbinique et du notariat israélite de Tanger, et spécialement son article 20 ;

Vu le dahir du 25 hija 1345 (25 juin 1927) portant création d'un tribunal d'appel rabbinique de Tanger et nomination de ses membres.

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE UNIQUE. — Le tribunal d'appel rabbinique de Tanger est composé comme suit pour l'année 1956 :

a) Membres titulaires :

Président : Rebby Michaël Encaoua, vice-président du Haut tribunal rabbinique à Rabat ;

Membres : 1° Rebby Isaac Bibas Bentata, juge au tribunal rabbinique de Tétouan ; 2° M. Abraham Isaac Larédo, notable israélite de Tanger.

b) Membres suppléants :

Président : Rebby Simon Cohen, juge au Haut tribunal rabbinique à Rabat ;

Membres : 1° Rebby David Salomon Cohen, juge au tribunal rabbinique de Tétouan ; 2° M. Mosès Cuby, notable israélite de Tanger.

Fait à Rabat, le 6 ramadan 1375 (18 avril 1956).

Enregistré à la présidence du conseil
le 6 ramadan 1375 (18 avril 1956) :

ZEGHARI.

Décret n° 2-56-176 du 9 ramadan 1375 (21 avril 1956) déterminant la composition de la commission chargée d'examiner les demandes d'autorisation d'immigration en vue de l'exercice des professions médicales ou pharmaceutiques.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir du 7 chaabane 1353 (15 novembre 1934) réglementant l'immigration et notamment son article 3 ;

Vu le dahir du 14 jourmada I 1370 (21 février 1951) modifiant et complétant le dahir du 15 novembre 1934 précité,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — La commission consultative chargée d'examiner les demandes formées par des immigrants en vue d'être autorisés à venir pratiquer au Maroc les professions de médecin, pharmacien, chirurgien dentiste, sage-femme, herboriste, vétérinaire, ou toute autre profession paramédicale, est constituée comme il est indiqué ci-après :

- le président du conseil ou son représentant, président ;
- le ministre de la santé ;
- le ministre du travail et des questions sociales ;
- le ministre de l'intérieur ;
- le chef du service de l'administration générale ;
- un représentant du conseil supérieur de l'ordre des médecins ;
- un représentant du conseil supérieur de l'ordre des chirurgiens dentistes ;
- un représentant du conseil supérieur de la pharmacie ;
- un représentant du conseil supérieur de l'ordre des sages-femmes ;
- un fonctionnaire de l'administration générale assure le secrétariat de la commission.

ART. 2. — L'autorisation prévue par l'article 3 du dahir du 14 jourmada I 1370 (21 février 1951) modifiant et complétant le dahir du 7 chaabane 1353 (15 novembre 1934), réglementant l'immigration, est délivrée par le secrétaire général du Gouvernement.

Fait à Rabat, le 9 ramadan 1375 (21 avril 1956).

BEKKAÏ.

Décret n° 2-56-265 du 18 ramadan 1375 (30 avril 1956) portant autorisation de création et de publication du journal hebdomadaire « Taliâa », imprimé en langue arabe.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir du 1^{er} jourmada II 1332 (27 avril 1914) relatif à l'organisation de la presse et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 6 rebia I 1364 (19 février 1945) formant complément du dahir du 1^{er} jourmada II 1332 (27 avril 1914) ;

Vu le dahir du 24 jourmada I 1375 (6 janvier 1956) relatif aux pouvoirs du président du conseil ;

Vu la demande déposée par M. Mahjoub ben Seddik, secrétaire général de l'Union marocaine du travail, demeurant 680, route de Mediouna, à Casablanca, à la date du 10 avril 1956, à l'effet d'être autorisé à publier sous le titre *Taliâa* un journal hebdomadaire imprimé en langue arabe, dont il est le gérant,

DÉCRÈTE :

ARTICLE UNIQUE. — Sont autorisées la création et la publication du journal hebdomadaire *Taliâa*, imprimé en langue arabe, dans les conditions fixées par les dahirs susvisés des 1^{er} jourmada II 1332 (27 avril 1914) et 6 rebia I 1364 (19 février 1945) et en conformité des engagements pris par le gérant M. Mahjoub ben Seddik, secrétaire général de l'Union marocaine du travail, dans sa demande d'autorisation du 10 avril 1956.

Fait à Rabat, le 18 ramadan 1375 (30 avril 1956).

BEKKAÏ.

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIERS

Dahir n° 1-56-060 du 18 ramadan 1375 (30 avril 1956) portant création d'un conseiller technique relevant directement et exclusivement de Sa Majesté Chérifienne.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE UNIQUE. — Il est créé auprès de Nous un conseiller technique qui relèvera directement et exclusivement de Notre Majesté Chérifienne.

Fait à Rabat, le 18 ramadan 1375 (30 avril 1956).

Enregistré à la présidence du conseil
le 26 ramadan 1375 (8 mai 1956) :

ZEGHARI.

MINISTÈRE DES FINANCES

Arrêté du ministre des finances du 27 avril 1956 portant ouverture d'un examen professionnel pour l'emploi de commis d'interprétariat du service de l'enregistrement et du timbre.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu l'arrêté viziriel du 21 chaoual 1354 (16 janvier 1936) portant statut du personnel du service de l'enregistrement et du timbre ;

Vu l'arrêté viziriel du 24 safar 1367 (6 janvier 1948) portant organisation du cadre des commis d'interprétariat du ministère des finances ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 1951 fixant les conditions et le programme de l'examen professionnel pour la titularisation des commis d'interprétariat stagiaires du service de l'enregistrement et du timbre,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'examen professionnel pour la titularisation de deux commis d'interprétariat stagiaires du service de l'enregistrement et du timbre, aura lieu à Rabat, le 2 août 1956.

ART. 2. — Les demandes des candidats remplissant la condition de durée de stage prévue dans l'arrêté viziriel précité du 24 safar 1367 (6 janvier 1948) devront parvenir au service central de l'enregistrement et du timbre, avant le 2 juillet 1956.

Rabat, le 27 avril 1956.

Pour le ministre des finances et p.o.,

Le directeur adjoint,

chef de la division des régies financières,

R. POURQUIER.

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations et promotions.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Est promu, au service de la taxe sur les transactions, *chaouch* de 6^e classe du 1^{er} mai 1955 : M. Rochdi Ghazi, *chaouch* de 7^e classe. (Arrêté du 16 avril 1956.)

Sont nommés, après concours et dispense de stage, au service de la taxe sur les transactions :

Commis de 3^e classe du 26 décembre 1955, avec ancienneté du 11 août 1953 : M. Ciccoli Joseph ;

Commis de 3^e classe du 26 décembre 1955, avec ancienneté du 2 juin 1954 : M. Bousquet Claude, commis temporaires.

Est nommé, après concours, au service de la taxe sur les transactions *commis stagiaire* du 26 décembre 1955 : M. Cayla Jean, commis temporaire.

(Arrêtés du 30 décembre 1955.)

Est remis, sur sa demande, à la disposition de son administration d'origine et rayé des cadres du ministère des finances (service de la taxe sur les transactions) du 1^{er} mai 1956 : M. Armand Fernand, inspecteur principal de 1^{re} classe. (Arrêté du 22 mars 1956.)

Est promu, au service de la taxe sur les transactions, *inspecteur principal de 3^e classe (2^e échelon)* du 1^{er} février 1956 : M. Toury Marc, inspecteur principal de 3^e classe (1^{er} échelon). (Arrêté du 30 avril 1956.)



MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DES QUESTIONS SOCIALES.

Est nommé *agent public de 3^e catégorie (1^{er} échelon)* du 1^{er} janvier 1955 : M. Lucchini Jacques, agent journalier. (Arrêté du 1^{er} novembre 1955.)

Sont nommés *inspecteurs des questions sociales stagiaires* du 1^{er} janvier 1956 :

MM. Russo Raphaël, secrétaire d'administration de 1^{re} classe (1^{er} échelon) ;

Acquaviva Étienne, ingénieur des industries agricoles et alimentaires.

(Arrêtés du 2 décembre 1955.)



MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET DES MINES.

Est recruté, sur titre, en qualité d'*ingénieur subdivisionnaire des mines de 4^e classe* du 15 février 1956 : M. Hamou Albert. (Arrêté du 29 mars 1956.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *géologue principal de 1^{re} classe* du 1^{er} janvier 1950, avec ancienneté du 7 janvier 1949 : M. Agard Jules, géologue principal de 1^{re} classe. (Arrêté du 23 mars 1956.)

Est confirmé dans son grade d'*agent public de 2^e catégorie, 1^{er} échelon* (agent de documentation technique) du 1^{er} janvier 1956 et reclassé au même grade du 1^{er} janvier 1955, avec ancienneté du 12 novembre 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 1 mois 18 jours) : M. Autard Georges. (Arrêté du 22 février 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Géologue en chef de 2^e classe du 1^{er} janvier 1956, avec ancienneté du 20 février 1950, *géologue en chef de 1^{re} classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 20 février 1952 : M. Schubert dit « Choubert » Georges, géologue en chef de classe exceptionnelle ;

Contrôleur principal des mines de 1^{re} classe du 1^{er} septembre 1951, avec ancienneté du 21 mai 1950 et *contrôleur principal des mines de classe exceptionnelle* du 21 août 1952 : M. Durollet Henri, contrôleur principal des mines de classe exceptionnelle.

(Arrêtés des 28 février et 8 mars 1956.)

Est reclassé, en application de l'arrêté viziriel du 28 octobre 1952 et du dahir du 4 décembre 1954, *géologue de 1^{re} classe* du 1^{er} septembre 1952, avec ancienneté du 16 avril 1952 : M. Moullard Louis, géologue de 1^{re} classe. (Arrêté du 21 mars 1956.)

Sont promus :

Géologue de classe exceptionnelle, 2^e échelon (après 3 ans) du 1^{er} mai 1956 : M. Stretta Étienne, géologue de classe exceptionnelle, 1^{er} échelon ;

Ingénieur subdivisionnaire de la production industrielle de classe exceptionnelle du 10 avril 1956 : M. Chantelauze Paul, ingénieur subdivisionnaire de 1^{re} classe ;

Dessinateurs-cartographes de 3^e classe :

Du 1^{er} avril 1956 : M. Alain Yves ;

Du 1^{er} mai 1956 : M. Mairone Michel, dessinateurs-cartographes de 4^e classe ;

Dactylographes, 7^e échelon :

Du 26 mars 1956 : M^{me} Théron Renée ;

Du 1^{er} avril 1956 : M^{me} Clément Églantine, dactylographes, 6^e échelon.

(Arrêtés du 27 avril 1956.)

Sont confirmés, du 1^{er} janvier 1956, dans leur grade de :

Agent public de 3^e catégorie, 1^{er} échelon (téléphoniste-standardiste de plus de 50 postes) : M. Moutaouakil Mohamed ;

Agent public de 4^e catégorie, 1^{er} échelon (dessinateur-calqueur) : M. Laknafi Saïd ;

Agent public de 4^e catégorie, 1^{er} échelon (téléphoniste-standardiste jusqu'à 50 postes) : M. Boussairi Smail.

(Arrêtés du 22 février 1956.)

Est promu *chaouch de 3^e classe* du 1^{er} février 1956 : M. Saïd ben Lahcèn, chaouch de 4^e classe. (Arrêté du 21 février 1956.)

Est reclassé, en application de l'arrêté viziriel du 28 octobre 1952, *chimiste principal de 2^e classe* du 1^{er} janvier 1952, avec ancienneté du 15 mars 1949, et *chimiste principal de 1^{re} classe* du 1^{er} janvier 1952, avec ancienneté du 15 avril 1951 : M. de Cichocki Théodore, chimiste en chef de 2^e classe. (Arrêté du 2 mars 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Ingénieur subdivisionnaire de 2^e classe de la production industrielle du 4 septembre 1953 et *ingénieur subdivisionnaire de 1^{re} classe* du 4 septembre 1955 : M. Peillard Jean, ingénieur subdivisionnaire de 1^{re} classe de la production industrielle ;

Ingénieur subdivisionnaire des mines de 4^e classe du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 14 novembre 1951, et *ingénieur subdivisionnaire des mines de 3^e classe* du 14 décembre 1953 : M. Janin Robert, ingénieur subdivisionnaire de 3^e classe ;

Opérateur-cartographe de 2^e classe du 1^{er} janvier 1952, avec ancienneté du 11 août 1951, et *opérateur-cartographe de 1^{re} classe* du 11 octobre 1953 : M. Hucheloup Paul, opérateur-cartographe de 1^{re} classe ;

Opérateur-cartographe principal de 4^e classe du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 14 mai 1952, et *opérateur-cartographe principal de 3^e classe* du 14 mai 1954 : M. Kollen Léo, opérateur-cartographe principal de 3^e classe ;

Dessinateur-cartographe principal de 2^e classe du 1^{er} janvier 1952, avec ancienneté du 4 août 1951, et *dessinateur-cartographe principal de 1^{re} classe* du 4 septembre 1953 : M. Brunnich Danilo, dessinateur-cartographe principal de 1^{re} classe ;

Agent technique principal de 2^e classe du 1^{er} janvier 1952, avec ancienneté du 27 janvier 1951, et *agent technique principal de 1^{re} classe* du 27 septembre 1953 : M. Grandemange Edmond, agent technique principal de 1^{re} classe ;

Agent public de 2^e catégorie, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 3 décembre 1951, et agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon du 3 juillet 1954 : M. Fernandez Lorenzo, agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon ;

Agent public de 2^e catégorie, 3^e échelon du 1^{er} juin 1952, avec ancienneté du 16 mai 1951, et agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon du 16 novembre 1953 : M. Miara Élie, agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon.

(Arrêtés des 28 février, 8 et 23 mars 1956.)

Sont confirmés, du 1^{er} octobre 1955, dans leur grade d'agent public de 2^e catégorie, 1^{er} échelon (chauffeur-dépanneur) et reclassés :

Agent public de 2^e catégorie, 2^e échelon du 1^{er} octobre 1954, avec ancienneté du 24 juillet 1952, 3^e échelon du 24 février 1955 (bonification pour services militaires légaux et de guerre : 5 ans 8 mois 7 jours), et 4^e échelon du 24 janvier 1955, avec ancienneté du 3 juin 1954 (bonification pour services civils : 3 ans 7 mois 20 jours) : M. Peureux André ;

Agent public de 2^e catégorie, 2^e échelon du 1^{er} octobre 1954, avec ancienneté du 4 janvier 1954 (bonifications pour services militaires légaux et de guerre : 3 ans 6 mois 6 jours, et pour services civils : 8 mois 21 jours) : M. Devismes Pierre ;

Agent public de 2^e catégorie, 1^{er} échelon du 1^{er} octobre 1954, avec ancienneté du 26 octobre 1953 (bonifications pour services militaires légaux et de guerre : 1 an 2 mois 5 jours, et pour services civils : 9 mois) : M. Paireau Camille.

(Arrêtés du 21 mars 1956.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954 : ingénieur subdivisionnaire de la production industrielle de classe exceptionnelle (avant 2 ans) du 1^{er} juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} juin 1951, ingénieur subdivisionnaire de classe exceptionnelle (après 2 ans) du 1^{er} juin 1953, ingénieur principal de 3^e classe du 1^{er} janvier 1955, avec ancienneté du 1^{er} juin 1951, et ingénieur principal de 2^e classe du 1^{er} janvier 1955, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1953 : M. Rouzaud Yvan, ingénieur principal de la production industrielle de 2^e classe. (Arrêté du 29 mars 1956.)

* * *

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS.

Sont reclassés :

Infirmier-vétérinaire de 4^e classe du 1^{er} janvier 1955, avec ancienneté du 25 septembre 1951 (bonification pour services militaires : 4 ans 3 mois 6 jours), et 3^e classe à la même date, avec ancienneté du 25 septembre 1954 : M. Benakka el Hassane, m^{le} 214 ;

Infirmier-vétérinaire de 4^e classe du 1^{er} janvier 1955, avec ancienneté du 7 mars 1952 (bonification pour services militaires : 3 ans 9 mois 24 jours), et 3^e classe du 7 mars 1955 : M. Fenniri Mohamed ben Ahmed, m^{le} 144 ;

Infirmiers-vétérinaires de 4^e classe du 1^{er} janvier 1955 :

Avec ancienneté du 17 octobre 1953 (bonification pour services militaires : 2 ans 2 mois 14 jours) : M. Ben Ali ben Mohamed ben Karnache, m^{le} 63 ;

Avec ancienneté du 11 février 1954 (bonification pour services militaires : 22 mois 20 jours) : M. Matloub Bouchta, m^{le} 194 ;

Avec ancienneté du 8 septembre 1954 (bonification pour services militaires : 15 mois 23 jours) : M. Mansouri Abdesslem, m^{le} 205,

infirmiers de 4^e classe.

(Arrêtés du 29 février 1956.)

Sont nommés du 7 décembre 1955 :

Directeur du cabinet du ministre de l'agriculture et des forêts : M. Kebhaj Abdelkhalik, ingénieur des services agricoles, 4^e échelon ;

Chef du cabinet du ministre de l'agriculture et des forêts : M. Tahiri Mohamed, ingénieur des services agricoles, 1^{er} échelon ;

Attaché au cabinet du ministre de l'agriculture et des forêts : M. Couleau Julien, inspecteur central des impôts.

(Arrêtés du 12 avril 1956.)

Est nommé ingénieur stagiaire des services agricoles du 1^{er} novembre 1955 : M. Lunel Roger, ingénieur-élève. (Arrêté du 11 avril 1956.)

Est reclassé, en application du dahir du 27 décembre 1954 et de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945 commis de 2^e classe du 1^{er} juin 1955, avec ancienneté du 30 novembre 1952 : M. Péna Paul, commis de 3^e classe. (Arrêté du 3 avril 1956 rapportant l'arrêté du 30 décembre 1955.)

Est remis à la disposition de son administration d'origine et rayé des cadres du ministère de l'agriculture et des forêts du 1^{er} avril 1956 : M. Pommeret Henri, ingénieur du génie rural de 2^e classe (2^e échelon). (Arrêté du 17 avril 1956.)

* * *

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DU TOURISME ET DE LA MARINE MARCHANDE.

Est promu chaouch de 2^e classe du 1^{er} février 1956 : M. Ahmed ben Mohamed ben Arbi, chaouch de 3^e classe. (Arrêté du 29 mars 1956.)

Sont promus sous-agents publics de 2^e catégorie :

5^e échelon du 1^{er} février 1955 : M. Moulay Abderrahman, sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon ;

4^e échelon du 1^{er} janvier 1953 : M. Hammou Mohamed, sous-agent public de 2^e catégorie, 3^e échelon ;

4^e échelon du 1^{er} janvier 1956 : M. Elaydi Abdelkader, sous-agent public de 2^e catégorie, 3^e échelon.

(Arrêtés du 27 mars 1956.)

Sont reclassés en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Inspecteur principal du commerce et de l'industrie de 1^{re} classe (après 2 ans) du 1^{er} janvier 1954, avec ancienneté du 27 mai 1951 : M. de Curtion Pierre, inspecteur principal de 1^{re} classe (après 2 ans) ;

Inspecteur adjoint du commerce et de l'industrie de 3^e classe du 1^{er} septembre 1950, avec ancienneté du 11 août 1950, promu à la 2^e classe du 11 août 1952, promu inspecteur de 4^e classe du 1^{er} janvier 1953 et à la 3^e classe du 1^{er} janvier 1955 : M. Gindre Eugène, inspecteur adjoint de 3^e classe ;

Contrôleur principal de l'Office chérifien de contrôle et d'exportation de 4^e classe du 10 juillet 1950 et promu à la 3^e classe du 10 janvier 1953 : M. Bidart Gilbert, contrôleur principal de 4^e classe ;

Contrôleur principal de l'Office chérifien de contrôle et d'exportation de 4^e classe du 6 février 1950 et promu à la 3^e classe du 6 avril 1953 : M. Brossard d'Oimpuis Guy, contrôleur principal de 4^e classe ;

Contrôleur du commerce et de l'industrie de 2^e classe du 1^{er} août 1954, avec ancienneté du 12 janvier 1954 : M. Maury Gustave, contrôleur de 2^e classe.

(Arrêtés des 28 mars, 3, 5, 9 et 13 avril 1956.)

Sont considérés comme démissionnaires et rayés des cadres du ministère du commerce, de l'artisanat, du tourisme et de la marine marchande du 1^{er} avril 1956 :

M. Divet Armand, contrôleur principal du ravitaillement de 4^e classe, en disponibilité ;

M^{lle} Grave Marguerite, agent technique de 3^e classe du service des métiers et arts marocains, en disponibilité.

(Arrêtés des 16 et 19 avril 1956.)

MINISTÈRE DE LA SANTÉ.

Est reclassé, en application de l'arrêté viziriel du 28 octobre 1952, *médecin de 3^e classe* du 27 septembre 1951, avec ancienneté du 14 juillet 1949 (bonification pour services de résistance : 1 an 10 mois 15 jours), *médecin de 2^e classe* du 1^{er} janvier 1952 et promu *médecin de 1^{re} classe* du 1^{er} janvier 1954 : M. Bel Lucien, *médecin de 1^{re} classe*. (Arrêté du 22 janvier 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des diplômés d'État) du 1^{er} avril 1954, avec ancienneté du 28 mars 1951, *adjoint principal de santé de 3^e classe* du 1^{er} avril 1954, avec ancienneté du 28 septembre 1953 (majoration pour services de guerre : 2 ans 11 mois 14 jours) : M. Souric Barthélemy, *adjoint de santé de 1^{re} classe (diplômé d'État)* ;

Adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des non diplômés d'État), avec ancienneté du 8 septembre 1950 (majoration pour services de guerre : 1 an 3 mois 23 jours) : M. Lavorel Jacques, *adjoint de santé de 1^{re} classe, non diplômé d'État* ;

Adjoint de santé de 5^e classe (cadre des non diplômés d'État) (bonification pour services militaires légaux et d'Indochine : 2 ans 7 mois 19 jours, et majoration pour services de guerre : 7 mois 22 jours), et reclassé à la *3^e classe* de son grade du 1^{er} août 1953 : M. Rambeau Serge, *adjoint de santé de 5^e classe, non diplômé d'État* ;

Commis de 1^{re} classe du 1^{er} avril 1951, avec ancienneté du 4 avril 1950 (majoration pour services de guerre : 11 mois 27 jours), promu *commis principal de 3^e classe* du 4 octobre 1952, nommé *administrateur-économiste stagiaire* du 1^{er} août 1953, titularisé et nommé *administrateur-économiste de 3^e classe* du 1^{er} août 1954, reclassé à la *1^{re} classe* de son grade du 1^{er} août 1953, avec ancienneté du 6 juin 1952 (bonification pour services militaires : 5 ans 1 mois 28 jours) : M. Sergent Charles, *administrateur-économiste de 1^{re} classe*.

(Arrêtés des 23 septembre 1955, 7, 18 et 23 février 1956.)

Est confirmé dans son emploi du 12 décembre 1954 : M. Cerret Jean, *médecin de 3^e classe*. (Arrêté du 16 janvier 1956.)

Est nommé, après concours, *sous-économiste de 6^e classe* du 1^{er} novembre 1955 : M. Nicoli Paul, *commis stagiaire*. (Arrêté du 28 novembre 1955.)

Sont nommés du 1^{er} décembre 1955 :

Adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômés d'État) : M^{lle} Broche Anne-Marie, *adjointe de santé temporaire, diplômée d'État* ;

Commis préstagiaires : MM. Khaldoune Brahim, Omari Tadaoui Larbi, Nazih Mohamed et Riad Mohamed.

(Arrêtés des 1^{er} décembre 1955, 1^{er} et 2 février 1956.)

Est réintégrée dans son emploi du 1^{er} janvier 1956 : M^{me} Ramon Aimée, *sage-femme de 5^e classe*, en position de disponibilité. (Arrêté du 23 décembre 1955.)

Est titularisée et nommée *sage-femme de 5^e classe* du 1^{er} septembre 1955 : M^{lle} Mazak Josette, *sage-femme temporaire*. (Arrêté du 13 décembre 1955.)

Est recrutée en qualité d'*adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômés d'État)* du 27 décembre 1955 : M^{lle} Descaillaux Arlette. (Arrêté du 3 janvier 1956.)

Est placée dans la position de disponibilité pour convenances personnelles du 6 février 1956 : M^{lle} Gundolff Geneviève, *adjointe de santé de 5^e classe, diplômée d'État*. (Arrêté du 11 janvier 1956.)

Sont recrutés en qualité de :

Médecin stagiaire du 25 décembre 1955 : M. Dartigue-Peyrou Jean ;

Adjointes de santé de 5^e classe (cadre des diplômés d'État)

Du 7 février 1956 : M^{lle} Félix Monique ;

Du 15 février 1956 : M^{lle} Odin Armelle.

Arrêtés des 28 décembre 1955, 6 et 9 février 1956.)

Est nommé *commis préstagiaire* du 1^{er} janvier 1956 : M. Manjaoui Abdallak (Arrêté du 3 mars 1956.)

Est reclassé *médecin de 3^e classe* du 16 mai 1953, avec ancienneté du 20 mars 1953 (bonification pour services militaires légaux et de guerre : 2 ans 1 mois 26 jours), et *médecin de 2^e classe* du 20 mars 1955 : M. Lerner Hector, *médecin de 3^e classe*. (Arrêté du 14 février 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Médecin principal de 1^{re} classe du 1^{er} juin 1951, avec ancienneté du 4 janvier 1951, et *médecin principal de classe exceptionnelle* du 1^{er} mars 1953 : M. Botreau-Roussel Paul ;

Médecin principal de 1^{re} classe du 1^{er} avril 1952, avec ancienneté du 6 septembre 1951, et *médecin principal de classe exceptionnelle* du 1^{er} février 1954 : M. Duval Jean ;

Médecin de 1^{re} classe du 1^{er} mars 1950, avec ancienneté du 27 décembre 1949, et *médecin principal de 3^e classe* du 1^{er} mars 1953, avec ancienneté du 27 décembre 1952 : M. Sanuy Joseph ;

Médecin principal de 3^e classe du 1^{er} avril 1951, avec ancienneté du 6 mars 1950, *médecin principal de 2^e classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, et promu *médecin principal de 1^{re} classe* du 1^{er} octobre 1954 : M. Accarias Jean ;

Médecin principal de 2^e classe du 1^{er} octobre 1951, avec ancienneté du 4 mai 1951, et promu *médecin principal de 1^{re} classe* du 1^{er} octobre 1953 : M. Campagne Pierre ;

Médecin principal de 2^e classe du 1^{er} mars 1952, avec ancienneté du 27 mars 1951, et promu *médecin principal de 1^{re} classe* du 1^{er} juin 1953 : M. Fulcrand Gérard ;

Pharmacien de 1^{re} classe du 1^{er} juillet 1950, avec ancienneté du 1^{er} mars 1949, *pharmacien principal de 3^e classe* du 1^{er} décembre 1952, avec ancienneté du 1^{er} août 1951, et promu *pharmacien principal de 2^e classe* du 1^{er} novembre 1953 : M. Dissard André ;

Médecin de 3^e classe du 17 septembre 1953, avec ancienneté du 18 novembre 1948, *médecin de 2^e classe* du 17 septembre 1953, avec ancienneté du 18 novembre 1950, et *médecin de 1^{re} classe* du 17 septembre 1953, avec ancienneté du 18 novembre 1952 : M. Boullet Guy ;

Médecin de 3^e classe du 4 février 1953, avec ancienneté du 27 avril 1951, et *médecin de 2^e classe* du 27 avril 1953 : M. Montagne Francis ;

Médecin de 3^e classe du 29 décembre 1952, avec ancienneté du 8 janvier 1951, et *médecin de 2^e classe* du 8 janvier 1953 : M. Lagarde Edmond ;

Administrateur-économiste principal hors classe (A.H.) du 1^{er} mars 1951, avec ancienneté du 28 juillet 1950, *administrateur-économiste de classe exceptionnelle, 1^{er} échelon (A.H.)* du 1^{er} août 1952, classé du 1^{er} janvier 1954 dans la nouvelle hiérarchie des administrateurs-économistes en qualité d'*administrateur-économiste principal de 2^e classe*, avec ancienneté du 1^{er} août 1952, et promu *administrateur-économiste principal de 1^{re} classe* du 1^{er} septembre 1954 : M. Caron Victor ;

Adjoint spécialiste de santé de 1^{re} classe du 4 décembre 1949, nommé *hors classe, 1^{er} échelon* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 4 juillet 1952, et promu *adjoint spécialiste de santé hors classe, 2^e échelon* du 1^{er} mars 1955 : M. Gaillard Louis ;

Adjoint de santé de 3^e classe (cadre des diplômés d'État) du 26 octobre 1948, *adjoint de santé de 2^e classe (cadre des diplômés d'État)* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 26 octobre 1951, et promu *adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des diplômés d'État)* du 1^{er} septembre 1954 : M. Picon François ;

Adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des diplômés d'État) du 1^{er} juillet 1955, avec ancienneté du 15 mai 1953 : M. Simonnet Robert ;

Adjoint de santé de 3^e classe (cadre des diplômés d'État) du 4 novembre 1950 et promu adjoint de santé de 2^e classe (cadre des diplômés d'État) du 1^{er} septembre 1953 : M. Stomboli Marc ;

Adjoint de santé de 4^e classe (cadre des diplômés d'État) du 29 août 1952 : M. Van Dromme Georges ;

Adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des non diplômés d'État) du 11 février 1949 : M. Arribat André ;

Adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des non diplômés d'État) du 4 septembre 1938 : M. Souchon Claudius ;

Commis principal de 2^e classe du 1^{er} décembre 1951, avec ancienneté du 8 décembre 1950, et promu commis principal de 1^{re} classe du 1^{er} octobre 1953 : M. Pérez Emmanuel ;

Commis principal de 2^e classe du 1^{er} novembre 1951, avec ancienneté du 13 novembre 1950, et promu commis principal de 1^{re} classe du 1^{er} décembre 1953 : M. Casanova Jacques.

(Arrêtés des 4, 18, 31 janvier, 3, 10, 14, 17, 20, 23, 29 février, 2, 3, 14 et 24 mars 1956.)

Est titularisé et reclassé administrateur-économiste de 3^e classe du 1^{er} janvier 1955, avec ancienneté du 24 septembre 1953 (bonification pour services militaires : 2 ans 3 mois 7 jours), et administrateur-économiste de 2^e classe du 24 septembre 1955 : M. Rouffiac Charles. (Arrêté du 24 janvier 1956.)

Sont reclassées, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945 :

Dactylographe, 1^{er} échelon du 1^{er} mai 1955, avec ancienneté du 1^{er} avril 1953 : M^{lle} Thomas Marie ;

Dames employées de 7^e classe du 1^{er} juin 1955 :

Avec ancienneté du 23 janvier 1955 : M^{me} Aït el Houassine Colette ;

Avec ancienneté du 1^{er} avril 1953 : M^{me} Carette Madeleine ;

Avec ancienneté du 15 juillet 1952 : M^{lle} Blin Lucette ;

Avec ancienneté du 14 septembre 1953 : M^{me} Decordier Yvette ;

Avec ancienneté du 1^{er} décembre 1953 : M^{me} Cazenave Anne-Marie ;

Avec ancienneté du 23 janvier 1955 : M^{lle} Pic Andrée ;

Avec ancienneté du 8 décembre 1953 : M^{lle} Quémener Marie-Paule ;

Avec ancienneté du 21 avril 1952 : M^{me} Andrieu Madeleine.

(Arrêtés des 10 et 14 février 1956.)

Sont placés, sur leur demande, dans la position de disponibilité pour convenances personnelles :

Du 2 février 1956 : M. Pinçon Guy, adjoint de santé de 5^e classe, diplômé d'État ;

Du 2 mars 1956 : M^{me} Chatelard Claude, dame employée de 6^e classe ;

Du 16 mars 1956 : M^{lle} Telingue Meyriem, adjointe de santé de 5^e classe, diplômée d'État ;

Du 10 avril 1956 : M^{me} Giner Suzanne, adjointe de santé de 5^e classe, diplômée d'État.

(Arrêtés des 11, 22 février, 7 et 20 mars 1956.)

Est recruté en qualité de médecin stagiaire du 6 octobre 1955 et rayé des cadres du ministère de la santé du 1^{er} avril 1956 : M. Djoudi Mohammed. (Arrêtés des 10 octobre 1955 et 23 mars 1956.)

Est recrutée en qualité d'adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'État) du 14 novembre 1955 et rayée des cadres de la santé du 1^{er} février 1956 : M^{me} Blanc Andrée. (Arrêtés des 30 décembre 1955 et 14 février 1956.)

Sont rayés des cadres de la santé :

Du 1^{er} janvier 1956 : M. Attié Paul, commis de 2^e classe ;

Du 15 avril 1956 : M. Belet Jacques, médecin de 2^e classe, dont la démission est acceptée ;

Du 1^{er} mars 1956 : M. Riad Mohamed, commis préstagiaire.

(Arrêtés des 10 et 28 février 1956.)

Est reclassé médecin de 3^e classe du 1^{er} avril 1955, avec ancienneté du 6 décembre 1953 (bonification pour services militaires : 1 an) : M. Hervé du Penhoat Alain, médecin de 3^e classe. (Arrêté du 16 mars 1956.)

Une majoration d'ancienneté de 4 mois 27 jours est attribuée à compter du 21 juillet 1952 à M. Merlin-Lemas Marie-Armand, médecin divisionnaire, échelon exceptionnel ;

Une majoration d'ancienneté de 1 an 9 mois est attribuée à compter du 27 septembre 1951 à M. Corcuff Charles, médecin divisionnaire de 1^{re} classe.

(Arrêtés des 1^{er} février et 29 mars 1956.)

Sont promus :

Médecin divisionnaire de 1^{re} classe du 1^{er} juin 1955 : M. Suberbielle Raymond, médecin divisionnaire de 2^e classe ;

Médecin principal de classe exceptionnelle du 1^{er} mars 1955 : M. Lalu Pierre, médecin principal de 1^{re} classe.

(Arrêtés du 13 mars 1956.)

Est reclassé médecin principal de 1^{re} classe du 1^{er} octobre 1946, avec ancienneté du 7 juin 1944, et médecin principal de classe exceptionnelle du 1^{er} janvier 1953, avec ancienneté du 7 septembre 1950 : M. Piétri Lucien, médecin principal de classe exceptionnelle ;

Est reclassé médecin principal de 2^e classe du 1^{er} avril 1952, avec ancienneté du 1^{er} mars 1952, et promu médecin principal de 1^{re} classe du 1^{er} juillet 1954 : M. Berre Xavier, médecin principal de 1^{re} classe.

(Arrêtés des 8 et 16 mars 1956.)

Sont titularisés et nommés médecins de 3^e classe :

Du 11 août 1954 : M^{lle} Menguy Yvonne ;

Du 18 avril 1955 : M. Causse Paul, médecins stagiaires.

(Arrêtés du 13 mars 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Adjoint spécialiste de santé de 2^e classe, avec ancienneté du 4 mars 1951, et promu adjoint spécialiste de santé de 1^{re} classe du 1^{er} octobre 1953 : M. Racoillet Roger, adjoint spécialiste de santé de 1^{re} classe ;

Adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des diplômés d'État), avec ancienneté du 15 juin 1949, adjoint principal de santé de 3^e classe du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 15 février 1952, et adjoint spécialiste de santé de 2^e classe du 1^{er} juillet 1955, avec ancienneté du 15 décembre 1951 : M. Mondoloni Augustin, adjoint spécialiste de santé de 2^e classe ;

Adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des diplômés d'État), avec ancienneté du 15 mai 1951, et promu adjoint principal de santé de 3^e classe du 1^{er} août 1954 : M. Remusan Charles, adjoint principal de santé de 3^e classe ;

Adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'État), avec ancienneté du 3 mai 1952, et adjointe de santé de 4^e classe (cadre des diplômées d'État) du 1^{er} janvier 1955, avec ancienneté du 3 novembre 1954 : M^{me} Giner Suzanne, adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'État).

(Arrêtés des 16, 22 mars et 6 avril 1956.)

Sont promus :

Adjoint principal de santé de 3^e classe du 1^{er} octobre 1952 : M. Deudon Maurice, adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des diplômés d'État) ;

Adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des diplômés d'État) du 1^{er} février 1953 : M. Bascunana Guy, adjoint de santé de 2^e classe (cadre des diplômés d'État) ;

Commis chef de groupe de 4^e classe du 1^{er} septembre 1955 : M^{me} Charmet Madeleine, commis principal hors classe.

(Arrêtés des 26 et 27 mars 1956.)

Est nommé sous-économiste de 4^e classe du 1^{er} décembre 1955 : M. Llobregat Lucien, commis chef de groupe de 4^e classe. (Arrêté du 8 avril 1956.)

Sont titularisées et nommées adjointes de santé de 5^e classe (cadre des non diplômés d'État) :

Du 1^{er} décembre 1954 : M^{lle} Audigier Joséphe ;

Du 1^{er} janvier 1956 : M^{lle} Chenevas Paule, adjointes de santé temporaires, non diplômées d'État.

(Arrêtés des 29 février et 24 mars 1956.)

Est reclassée aux mêmes grade et classe du 1^{er} mai 1954, avec ancienneté du 18 juin 1951 : M^{lle} Aubrun Micheline, adjointe de santé de 5^e classe (cadre des non diplômés d'État). (Arrêté du 16 mars 1956.)

Est rapporté l'arrêté du 21 octobre 1955 acceptant la démission de M^{lle} Chauffray Jeanne, adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômés d'État). (Arrêté du 13 mars 1956.)

Sont recrutés en qualité de :

Assistant social de 6^e classe du 2 janvier 1956 : M. Benichou Gabriel ;

Adjointe et adjoint de santé de 5^e classe (cadre des diplômés d'État) :

Du 15 février 1956 : M^{lle} Ladrière Nicole ;

Du 24 février 1956 : M. Granereau Serge ;

Adjoint de santé de 5^e classe (cadre des non diplômés d'État) du 4 mars 1956 : M. Dupont Frédéric.

(Arrêtés des 29 février, 3, 6 et 14 mars 1956.)

Sont placés dans la position de disponibilité pour convenances personnelles :

Du 3 mars 1956 : M^{lle} Mailloux Marie-Louise, assistante sociale de 4^e classe ;

Du 1^{er} juin 1956 : M. Héлары Jacques, médecin de 3^e classe.

(Arrêtés des 22 mars et 10 avril 1956.)

M^{me} Morlot Aimée, adjointe de santé de 4^e classe (cadre des diplômés d'État) en disponibilité, dont la démission est acceptée, est rayée des cadres du ministère de la santé du 1^{er} avril 1956.

M^{lle} Gendre Jeanne, dame employée de 6^e classe, dont la démission est acceptée, est rayée des cadres du ministère de la santé du 28 mars 1956.

(Arrêtés des 13 mars et 10 avril 1956.)

Sont recrutés en qualité de :

Médecins stagiaires :

Du 27 décembre 1955 : M. Varin Gérard ;

Du 5 février 1956 : M. Kabbaj Abdelaziz ;

Sages-femmes de 5^e classe :

Du 27 septembre 1955 : M^{me} Charpentier Josette ;

Du 18 mars 1956 : M^{lle} Barrell Hélène ;

Adjointes de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'État) :

Du 24 décembre 1955 : M^{lle} Fouet Claude ;

Du 19 février 1956 : M^{lle} Florin Andrée ;

Du 4 mars 1956 : M^{lles} Ihuel Marie-Louise et Prouff Marie-Thérèse ;

Adjointes de santé de 5^e classe (cadre des non diplômées d'État) :

Du 9 octobre 1955 : M^{me} Rousselot Marie-Louise ;

Du 16 mars 1956 : M^{me} Ceccaldi Lucienne.

(Arrêtés des 1^{er}, 22 octobre, 12 décembre 1955, 9 janvier, 15, 24 février, 10, 12 et 29 mars 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 27 décembre 1924 :

Sous-économiste de 3^e classe du 1^{er} novembre 1955, avec ancienneté du 19 mars 1955 : M. Guillery René, sous-économiste de 6^e classe ;

Sous-économiste de 6^e classe du 1^{er} novembre 1955, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1954 : M. Nicoli Paul, sous-économiste de 6^e classe.

(Arrêtés des 10 et 23 mars 1956.)

Sont promus :

Médecins principaux de classe exceptionnelle :

Du 1^{er} avril 1954 : M. Bal Christian ;

Du 1^{er} mars 1955 : M. Callier Jean ;

Du 1^{er} avril 1955 : M. Roussy Jacques ;

Du 1^{er} septembre 1955 : M. Tonellot Louis ;

Du 1^{er} novembre 1955 : M. Carbou Antoine,

médecins principaux de 1^{re} classe ;

Médecin de 2^e classe du 10 mars 1954, avec ancienneté du 1^{er} février 1954 : M. Guy Yves, médecin de 3^e classe ;

Commis principal de classe exceptionnelle (avant 3 ans) du 1^{er} juillet 1954 : M. Cornu Georges, commis principal hors classe ;

Commis principaux hors classe :

Du 1^{er} mai 1955 : M. Fetzmann Xavier ;

Du 1^{er} août 1955 : MM. Chaigneau Pierre et Soumechko Georges, commis principaux de 1^{re} classe ;

Commis principaux de 1^{re} classe du 1^{er} juin 1956 : M^{me} Tisserant Hélène et M. Lalami Mohamed, commis principaux de 2^e classe ;

Commis principal de 2^e classe du 1^{er} juillet 1955 : M. Christen Jack, commis principal de 3^e classe ;

Commis principaux de 3^e classe :

Du 1^{er} janvier 1955 : M. Mussnug Yves ;

Du 1^{er} février 1955 : M. Cœur Jean-Marie ;

Du 1^{er} octobre 1955 : M. Fenoy Jacques ;

Du 1^{er} décembre 1955 : M^{me} Assayag Suzanne, commis de 1^{re} classe ;

Commis de 1^{re} classe du 1^{er} juin 1956 : M^{me} Marre Christiane, commis de 2^e classe ;

Commis de 2^e classe :

Du 1^{er} février 1955 : M. Djoudi Ahmed ;

Du 1^{er} novembre 1955 : M^{me} Coulon Odette ;

Du 1^{er} juin 1956 : M^{mes} Dauphin Annie et Teillet Colette, commis de 3^e classe ;

Dame employée de 5^e classe du 1^{er} avril 1956 : M^{me} Minguet Roberte, dame employée de 6^e classe ;

Dames employées de 6^e classe du 1^{er} octobre 1955 : M^{mes} Chaix Marie-Louise et Benadiba Yvette, dames employées de 7^e classe.

(Arrêtés des 13, 26, 30 mars, 11, 16 et 24 avril 1956.)

Est confirmé dans son grade du 1^{er} mars 1955 : M. Casanova Charles, médecin de 3^e classe. (Arrêté du 16 janvier 1956.)

Sont nommés :

Adjoint et adjointe de santé de 5^e classe (cadre des non diplômés d'État) :

Du 1^{er} décembre 1955 : M. Loiseau Guy ;

Du 1^{er} janvier 1956 : M^{lle} Rambeau Eliane et M. Guennar Abdelhamid,

adjoints et adjointe de santé temporaires ;

Agent public de 4^e catégorie, 1^{er} échelon (monitrice) du 15 octobre 1955, avec ancienneté du 15 octobre 1954 : M^{me} Bedot Madeleine, monitrice temporaire ;

Commis de 3^e classe du 1^{er} mai 1955 et reclassé commis principal de 1^{re} classe à la même date, avec ancienneté du 18 mai 1954 (bonification pour services militaires et de guerre : 13 ans 5 mois 13 jours) : M. Mazzoni Mathieu, commis stagiaire ;

Commis de 3^e classe du 1^{er} avril 1955 et reclassé commis de 1^{re} classe à la même date, avec ancienneté du 1^{er} mars 1954 (bonifications pour services civils : 5 ans 1 mois, et pour services militaires : 2 ans) : M. Carillo Joseph, commis stagiaire.

(Arrêtés des 1^{er} septembre 1955, 20, 29 février, 7 et 27 mars 1956.)

Sont titularisés et nommés :

Administrateur-économiste de 3^e classe du 1^{er} avril 1956 : M. Tourougui Driss, administrateur-économiste stagiaire ;

Adjointe de santé de 5^e classe (cadre des non diplômées d'État) du 1^{er} janvier 1956, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1954 : M^{me} Maghraoui Aïcha, adjointe de santé temporaire.

(Arrêtés des 20 et 21 mars 1956.)

Sont reclassés :

En application de l'arrêté viziriel du 28 octobre 1952 :

Médecin de 1^{re} classe du 9 décembre 1951, avec ancienneté du 1^{er} août 1947 (bonification pour services de résistance : 2 ans 6 mois 27 jours), médecin principal de 3^e classe du 1^{er} juillet 1953, avec ancienneté du 10 août 1950, et promu médecin principal de 2^e classe du 1^{er} juillet 1953, avec ancienneté du 10 août 1952 : M. Chauderon Jacques, médecin principal de 2^e classe ;

En application du dahir du 4 décembre 1954 :

Médecin de 3^e classe du 13 avril 1952, avec ancienneté du 12 juillet 1950 (majoration pour services de guerre : 2 mois 25 jours), et promu médecin de 1^{re} classe du 1^{er} octobre 1954 : M. Desideri Dominique, médecin de 1^{re} classe ;

Adjoint spécialiste de santé de 2^e classe, avec ancienneté du 3 janvier 1950 (majoration pour services de guerre : 11 mois 28 jours), et adjoint spécialiste de santé de 1^{re} classe du 1^{er} septembre 1952 : M. Steinbauer Pierre, adjoint spécialiste de santé de 1^{re} classe ;

Adjoint de santé de 2^e classe (cadre des diplômés d'État), avec ancienneté du 12 juin 1948 (majoration pour services de guerre : 1 an 4 mois 19 jours), et promu adjoint principal de santé de 3^e classe du 1^{er} juillet 1954 : M. Cailleau Gustave, adjoint principal de santé de 3^e classe ;

Adjoint de santé de 2^e classe (cadre des diplômés d'État), avec ancienneté du 18 février 1950 (majoration pour services de guerre : 1 an 2 mois 13 jours), et promu adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des diplômés d'État) du 1^{er} avril 1953 : M. Le Goupil Jean, adjoint de santé de 1^{re} classe ;

Adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'État), avec ancienneté du 29 octobre 1946 (bonification pour services militaires, guerre et Indochine : 7 ans 7 mois 2 jours), et adjointe de santé de 2^e classe (cadre des diplômées d'État) du 1^{er} juin 1954, avec ancienneté du 29 avril 1954 : M^{me} Guillery Marie-Louise, adjointe de santé de 5^e classe, diplômée d'État ;

Adjoint de santé de 3^e classe (cadre des diplômés d'État), avec ancienneté du 16 juin 1950 (majoration pour services de guerre : 1 an 6 mois 15 jours), et adjoint de santé de 2^e classe (cadre des diplômés d'État) du 1^{er} juin 1953 : M. Berthelomeau Désiré, adjoint de santé de 2^e classe, diplômé d'État ;

Adjointe spécialiste de santé de 4^e classe, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1952 (bonification pour services de guerre et Indochine :

3 ans 1 mois 7 jours), et adjointe spécialiste de santé de 3^e classe du 8 novembre 1955, avec ancienneté du 1^{er} avril 1955 : M^{lle} Pourchon Yvonne, adjointe spécialiste de santé de 4^e classe ;

Adjoint de santé de 5^e classe (cadre des diplômés d'État) du 1^{er} novembre 1953, avec ancienneté du 23 mai 1953 (majoration pour services de guerre : 5 mois 8 jours), et promu adjoint de santé de 3^e classe (cadre des diplômés d'État) du 1^{er} juin 1955 : M. Kossa Gaston, adjoint de santé de 3^e classe ;

Adjoint de santé de 5^e classe (cadre des diplômés d'État), avec ancienneté du 20 décembre 1952 (majoration pour services de guerre : 1 an 9 mois 11 jours), et adjoint de santé de 3^e classe (cadre des diplômés d'État) du 9 juillet 1950 : M. Milhau Germain, adjoint de santé de 3^e classe ;

Adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'État), avec ancienneté du 15 août 1951 (majoration pour services de guerre : 2 ans 10 mois 16 jours), et adjointe de santé de 4^e classe (cadre des diplômées d'État) du 1^{er} juillet 1954, avec ancienneté du 1^{er} mars 1954 : M^{lle} Hourdiaux Marie, adjointe de santé de 5^e classe ;

Adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'État), avec ancienneté du 23 février 1952 (majoration pour services de guerre : 2 ans 6 mois 8 jours), et adjointe de santé de 4^e classe (cadre des diplômées d'État) du 1^{er} janvier 1955, avec ancienneté du 23 août 1954 : M^{lle} Baur Marguerite, adjointe de santé de 5^e classe ;

Adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des non diplômés d'État), avec ancienneté du 13 mai 1950 (majoration pour services de guerre : 1 an 6 mois 18 jours) : M. Chaumont Clovis, adjoint de santé de 1^{re} classe ;

Adjoint de santé de 3^e classe (cadre des non diplômés d'État), avec ancienneté du 15 mai 1950 (majoration pour services de guerre : 8 mois 16 jours), et promu adjoint de santé de 2^e classe (cadre des non diplômés d'État) du 1^{er} mai 1953 : M. Vivès François, adjoint de santé de 2^e classe ;

Agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon du 1^{er} septembre 1951, avec ancienneté du 15 novembre 1950 (majoration pour services de guerre : 7 mois 16 jours), agent public de 1^{re} catégorie, 4^e échelon du 1^{er} janvier 1954, avec ancienneté du 15 novembre 1950, et promu agent public de 1^{re} catégorie, 5^e échelon du 1^{er} janvier 1954, avec ancienneté du 15 juillet 1953 : M. Cruchet Georges, agent public de 1^{re} catégorie, 5^e échelon ;

Commis de 1^{re} classe du 26 décembre 1952, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1952 (majoration pour services de guerre : 1 an 1 mois 18 jours), commis principal de 3^e classe du 26 décembre 1952, avec ancienneté du 25 octobre 1950 (bonification pour services d'auxiliaire : 5 ans 6 jours), et promu commis principal de 2^e classe du 1^{er} janvier 1954 : M. Delobel Maxime, commis principal de 2^e classe.

(Arrêtés des 29 février, 7, 14, 19, 31 mars, 4, 13, 16, 18 et 19 avril 1956.)

Sont nommées, en application de l'arrêté viziriel du 10 septembre 1953 :

Commis principal de 2^e classe du 1^{er} mai 1955 : M^{me} Ladet Augusta, sténodactylographe de 1^{re} classe ;

Commis de 1^{re} classe du 1^{er} mai 1955 : M^{me} Lotsch Odette, dactylographe, 6^e échelon.

(Arrêtés du 26 mars 1956.)

M. Destenay Gilles, médecin de 2^e classe, dont la démission est acceptée, est rayé des cadres du ministère de la santé du 5 avril 1956. (Arrêté du 21 mars 1956.)

Sont rayées des cadres du ministère de la santé :

Du 15 janvier 1956 : M^{lle} Beauchet-Filleau Anne, assistante sociale de 4^e classe ;

Du 1^{er} avril 1956 : M^{me} Pfirmann Jeanne, assistante sociale principale de 2^e classe,

en position de disponibilité.

(Arrêtés du 3 avril 1956.)

Est placée dans la position de disponibilité pour convenances personnelles du 1^{er} mai 1956 : M^{me} Barascud Geneviève, adjointe de santé de 5^e classe, diplômée d'État. (Arrêté du 21 mars 1956.)

Sont recrutés en qualité d'*infirmière et d'infirmiers stagiaires* :

Du 2 novembre 1955 : M^{me} Kabous Aziza, MM. Hdidou el Hadi et Adraoui Salah ;

Du 1^{er} décembre 1955 : MM. Benadib el Mostafa et Zouagui Ali ;

Du 1^{er} février 1956 : M. Bencherit Moulay Chérif.

(Arrêtés des 18 janvier, 1^{er} et 13 mars 1956.)

Sont reclassés :

Infirmier de 3^e classe du 1^{er} octobre 1953, avec ancienneté du 7 décembre 1950, *infirmier de 2^e classe* du 7 juin 1953 (bonification pour services de guerre : 4 ans 9 mois 24 jours), et *maître infirmier de 3^e classe* du 1^{er} octobre 1953, avec ancienneté du 7 janvier 1953 : M. Sdiqi Bouchaïb ;

Infirmier de 3^e classe du 1^{er} décembre 1953, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1951, *infirmier de 2^e classe* du 1^{er} mai 1954 (bonification pour services de guerre : 4 ans 1 mois), et promu *maître infirmier de 3^e classe* du 1^{er} novembre 1954 : M. Belkasmi Chaouach ;

Infirmier de 3^e classe du 8 février 1955, avec ancienneté du 23 janvier 1954 (bonifications pour services de guerre : 9 mois 23 jours, et pour services civils : 10 ans 15 jours) : M. Rholami Miloud ;

Infirmier de 3^e classe du 1^{er} juillet 1953, avec ancienneté du 25 mars 1949, *infirmier de 1^{re} classe* du 25 mars 1954 (bonification pour services de guerre : 6 ans 3 mois 6 jours), et promu *maître infirmier de 3^e classe* du 1^{er} janvier 1956 : M. Jriji Bouazza ;

Infirmier de 3^e classe du 1^{er} décembre 1953, avec ancienneté du 7 août 1951, *infirmier de 2^e classe* du 7 février 1954 (bonification pour services de guerre : 4 ans 3 mois 24 jours), et *infirmier de 1^{re} classe* du 7 février 1954, avec ancienneté du 7 mars 1953 : M. Rouissi Ameer ben M'Bark ;

Infirmier de 3^e classe du 1^{er} juillet 1953, avec ancienneté du 7 septembre 1951, *infirmier de 2^e classe* du 7 mars 1954 (bonification pour services de guerre : 3 ans 9 mois 24 jours), et promu *infirmier de 1^{re} classe* du 1^{er} décembre 1955 : M. Bouzar Mohammed ben Ali ;

Infirmier de 3^e classe du 1^{er} juillet 1953, avec ancienneté du 10 août 1951, *infirmier de 2^e classe* du 10 février 1954 (bonification pour services de guerre : 3 ans 10 mois 21 jours), et promu *infirmier de 1^{re} classe* du 1^{er} décembre 1954 : M. Sadiki Ahmed ;

Infirmier de 3^e classe du 1^{er} juillet 1953, avec ancienneté du 30 juin 1952, *infirmier de 2^e classe* du 30 décembre 1954 (bonification pour services de guerre : 3 ans 1 jour), et promu *infirmier de 1^{re} classe* du 1^{er} août 1955 : M. Bouyoukène Hammou ;

Infirmier de 3^e classe du 1^{er} août 1952, avec ancienneté du 19 novembre 1950, *infirmier de 2^e classe* du 19 mai 1953 (bonification pour services de guerre : 3 ans 8 mois 12 jours), et promu *infirmier de 1^{re} classe* du 1^{er} avril 1954 : M. Bouarfa Mohamed ;

Infirmier de 3^e classe du 1^{er} juillet 1953, avec ancienneté du 7 mars 1951, *infirmier de 2^e classe* du 7 septembre 1953 (bonification pour services de guerre : 4 ans 3 mois 24 jours), et promu *infirmier de 1^{re} classe* du 7 septembre 1953, avec ancienneté du 7 août 1953 (bonification pour services civils : 3 ans 1 mois) : M. M'Khanter Abdelkebir ;

Infirmier de 3^e classe du 1^{er} octobre 1952, avec ancienneté du 7 décembre 1950, *infirmier de 2^e classe* du 7 juillet 1953 (bonification pour services de guerre : 3 ans 9 mois 24 jours), et promu *infirmier de 1^{re} classe* du 1^{er} septembre 1953 : M. Djilali ben Hamouad ;

Infirmier de 3^e classe du 1^{er} janvier 1953, avec ancienneté du 10 octobre 1952 (bonification pour services de guerre : 2 ans 2 mois 21 jours), et promu *infirmier de 1^{re} classe* du 1^{er} avril 1954 : M. Idboulaïd Brahim ;

Infirmier de 3^e classe du 1^{er} juillet 1953, avec ancienneté du 30 juin 1952, *infirmier de 2^e classe* du 30 décembre 1954 (bonification pour services de guerre : 3 ans 1 jour), et *infirmier de 2^e classe* du 30 décembre 1954, avec ancienneté du 30 mars 1954 : M. Koudian Ahmed ;

Infirmier de 3^e classe du 8 janvier 1954 (bonification pour services de guerre : 1 an 5 mois 23 jours), et promu *infirmier de 2^e classe* du 1^{er} juin 1955 : M. Akrami M'Saddak ;

Infirmier de 3^e classe du 8 septembre 1954 (bonification pour services de guerre : 9 mois 23 jours), et *infirmier de 2^e classe* du 8 septembre 1954, avec ancienneté du 1^{er} août 1954 (bonification pour services civils : 3 ans 1 mois 7 jours) : M. Moustahcine Omar, *infirmier de 3^e classe*.

(Arrêtés du 1^{er} février 1956.)

Sont nommés :

Adjoints de santé de 5^e classe (cadre des non diplômés d'État) du 1^{er} janvier 1956 : MM. Fatah ben Brahim, adoint technique de 4^e classe, et Allam Slimane, maître infirmier de 3^e classe ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 1^{er} échelon (gardien) du 1^{er} février 1955 : M. Agoud Bouchaïb, sous-agent public temporaire ;

Infirmiers stagiaires du 1^{er} janvier 1955 : MM. Mohamed ben Djillali et Karkach Ahmed, infirmiers temporaires.

(Arrêtés des 14 janvier et 9 février 1956.)

Sont promus :

Maîtres infirmiers hors classe :

Du 1^{er} janvier 1956 : MM. Ahmed ben Allal et Bahmane Addi ;

Du 1^{er} février 1956 : M. Raïssi Mohamed.

maîtres infirmiers de 1^{re} classe ;

Maître infirmier de 1^{re} classe du 1^{er} novembre 1955 : M. Abidi Bachirould Mohamed, maître infirmier de 2^e classe ;

Maîtres infirmiers de 2^e classe :

Du 1^{er} novembre 1954 : M. Abdallah ben Lahcèn el Ghezrani ;

Du 1^{er} avril 1955 : M. Otmani Ali ;

Du 1^{er} novembre 1955 : M. Slimani Houti Ahmed ;

Du 1^{er} janvier 1956 : M. Lahcèn ben Brahim ;

Du 1^{er} mars 1956 : M. Rahal ben Bouih ;

Du 1^{er} mai 1956 : M. Bouchriti Bedaoui,

maîtres infirmiers de 3^e classe ;

Maîtres infirmiers de 3^e classe :

Du 1^{er} mai 1954 : M. Nouri Ahmed ;

Du 1^{er} janvier 1956 : M. Driss ben Mohamed ben Kaddour,

infirmiers de 1^{re} classe ;

Infirmiers de 1^{re} classe :

Du 1^{er} août 1954 : M. Naït Chatter M'Hand ou Ali ;

Du 1^{er} septembre 1954 : MM. Zealami Mohamed et Hammou ben Abdallah ;

Du 1^{er} décembre 1954 : M. Slimani Abderrahman ;

Du 1^{er} janvier 1956 : M. Abderrahman ben Abdelkader ;

Du 1^{er} février 1956 : M. Mohamed ben Abdeljlil ;

Du 1^{er} mars 1956 : M. Ouqqas Kacem ben Mouloud, infirmiers de 2^e classe ;

Infirmiers de 2^e classe :

Du 1^{er} novembre 1951 : M. Tabi Mohamed ;

Du 1^{er} octobre 1954 : M. Ahmed ben M'Barek ben Boukrim ;

Du 1^{er} mars 1955 : M. Fathi el Arbi,

infirmiers de 3^e classe ;

Infirmiers de 3^e classe :

Du 1^{er} janvier 1955 : M. Abdelouahad ben Abdelhamid el Jaï ;

Du 1^{er} juillet 1955 : M. El Mouri Saïd,

infirmiers stagiaires ;

Chaouch de 4^e classe du 1^{er} janvier 1956 : M. Benachir ben Mohamed, *chaouch de 5^e classe* ;

Sous-agents publics de 1^{re} catégorie, 5^e échelon :

Du 1^{er} janvier 1956 : M. Aomar ben Ali ;

Du 1^{er} avril 1956 : M. Mazerh Sellam,

sous-agents publics de 1^{re} catégorie, 4^e échelon ;

Sous-agents publics de 2^e catégorie, 7^e échelon :

Du 1^{er} janvier 1956 : M. Mahjoub ben Aomar ;

Du 1^{er} mai 1956 : M. Aomar Mohamed,
sous-agents publics de 2^e catégorie, 6^e échelon ;

Sous-agents publics de 2^e catégorie, 6^e échelon :

Du 1^{er} janvier 1956 : M. Hannane Omar ;

Du 1^{er} avril 1956 : M. Hamed ben Djilali,
sous-agents publics de 2^e catégorie, 5^e échelon ;

Sous-agents publics de 2^e catégorie, 3^e échelon du 1^{er} janvier 1956 : MM. Mohamed ben Meftah et Mohamed ben Ahmed, sous-agents publics de 2^e catégorie, 2^e échelon ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 7^e échelon du 1^{er} janvier 1956 : M^{me} Fatima bent Ali, sous-agent public de 3^e catégorie, 6^e échelon ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon du 1^{er} mars 1956 : M^{me} Zineb bent Ayachi, sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon. (Arrêtés des 4, 26, 27, 28, 30, 31 mars, 3 et 30 avril 1956.)

Est nommé *sous-agent public de 2^e catégorie, 1^{er} échelon (prospecteur)* du 1^{er} février 1955 : M. Boularouah Lhoussaïn, agent temporaire. (Arrêté du 12 octobre 1955.)

Est nommé *infirmier de 3^e classe* du 1^{er} janvier 1956, avec ancienneté du 7 août 1941, et reclassé *maître infirmier de 2^e classe* du 1^{er} janvier 1956, avec ancienneté du 7 août 1953 (bonification pour services civils : 14 ans 4 mois 24 jours) : M. Salama Abid ben Mohamed, sous-agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon. (Arrêté du 12 mars 1956.)

Rectificatifs au Bulletin officiel nos 2256 et 2261, des 20 janvier et 24 février 1956.

Au lieu de :

« Est recruté en qualité d'*adjoint de santé de 5^e classe, non diplômé d'État*, du 1^{er} novembre 1955 : M. Belhami Kaddour » ;

Lire :

« Est recruté en qualité d'*adjoint de santé de 5^e classe, non diplômé d'État*, du 1^{er} octobre 1955 : M. Belhami Kaddour. »

Au lieu de :

« Est reclassé *adjoint de santé de 1^{re} classe* du 1^{er} septembre 1949 : M. Ortéga Antoine » ;

Lire :

« Est reclassé *adjoint de santé de 2^e classe* du 1^{er} septembre 1949 : M. Ortéga Antoine. »

Au lieu de :

« Est recrutée *adjointe de santé de 5^e classe (diplômée d'État)* du 1^{er} novembre 1955 : M^{lle} Leloutre Yvette » ;

Lire :

« Est recrutée *adjointe de santé de 5^e classe (diplômée d'État)* du 13 novembre 1955 : M^{lle} Leloutre Yvette. »

Au lieu de :

« Est recrutée *adjointe de santé de 5^e classe (diplômée d'État)* du 1^{er} novembre 1955 : M^{lle} Longarrin Jeannine » ;

Lire :

« Est recrutée *adjointe de santé de 5^e classe (diplômée d'État)* du 1^{er} novembre 1955 : M^{lle} Longarrin Jeannine. »

Au lieu de :

« Est nommé *agent public de 3^e catégorie, 1^{er} échelon* : M. Barbot Adrien » ;

Lire :

« Est nommé *agent public de 3^e catégorie, 1^{er} échelon* : M. Barbot Adrien. »

Rectificatif au Bulletin officiel n° 2263, du 9 mars 1956, page 265.

Sont reclassés... :

Au lieu de :

« *Agent public de 1^{re} catégorie, 1^{er} échelon* du 1^{er} janvier 1955 : M. Rodriguez Antoine, agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon » ;

Lire :

« *Agent public de 1^{re} catégorie, 3^e échelon* du 1^{er} janvier 1955 : M. Rodriguez Antoine, agent public de 1^{re} catégorie, 5^e échelon. »

Rectificatif au Bulletin officiel n° 2264, du 16 mars 1956, page 285.

Au lieu de :

« Est promu *administrateur-économiste principal de 6^e classe* du 1^{er} juillet 1955 : M. Bigan André, administrateur-économiste de 1^{re} classe » ;

Lire :

« Est promu *administrateur-économiste de 6^e classe* du 1^{er} juillet 1955 : M. Bigan André, administrateur-économiste de 1^{re} classe. »

* * *

MINISTÈRE DES P.T.T.

Sont promus :

Ingénieurs des télécommunications de 2^e classe, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1956 : MM. Cuny Raymond et Valet Henri, ingénieurs des télécommunications de 3^e classe, 4^e échelon ;

Inspecteurs principaux :

1^{er} échelon :

Du 26 avril 1955 : M. Bornes Antonin ;

Du 1^{er} avril 1956 : M. Casile Jean,
inspecteurs principaux, 2^e échelon ;

2^e échelon du 1^{er} janvier 1956 : M. Falgas Eugène, inspecteur principal, 3^e échelon ;

Chefs de section :

4^e échelon du 6 décembre 1955 : M. Delage Julien, chef de section, 3^e échelon ;

3^e échelon :

Du 1^{er} octobre 1955 : M. Roche Lucien ;

Du 16 décembre 1955 : M. Moreau Georges,
chefs de section, 2^e échelon ;

Inspecteur-instructeur, 3^e échelon du 1^{er} octobre 1955 : M. Marigo Marcel, inspecteur, 3^e échelon ;

Inspecteurs-rédacteurs :

4^e échelon :

Du 21 février 1955 : M. Munoz Léopold ;

Du 21 octobre 1955 : M. Pradal Robert,
inspecteurs-rédacteurs, 3^e échelon ;

3^e échelon du 1^{er} janvier 1956 : M. Raimondo Georges, inspecteur, 3^e échelon ;

2^e échelon du 16 août 1955 : M. Pinatel Jean-Jacques, inspecteur-rédacteur, 1^{er} échelon ;

Dessinateur, 9^e échelon du 6 août 1955 : M. Najar Émile, dessinateur, 10^e échelon.

(Arrêtés des 6, 12, 20, 25, 30 janvier et 13 février 1956.)

Sont reclassés en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Inspecteur principal, 2^e échelon, avec ancienneté du 11 février 1951, et *1^{er} échelon* du 11 février 1954 : M. Bornes Antonin ;

Inspecteur principal, 3^e échelon, avec ancienneté du 15 mai 1949, *2^e échelon* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 16 mai 1952, et *1^{er} échelon* du 16 mai 1955 : M. Casile Jean ;

Inspecteur principal, 3^e échelon, avec ancienneté du 6 janvier 1951, et 2^e échelon du 6 janvier 1954 : M. Gleye Jean.

(Arrêtés des 9 et 13 février 1956.)

Sont promus :

Receveurs de 3^e classe, 1^{er} échelon :

Du 16 mars 1955 : M. Roustit Henri ;
Du 6 août 1955 : M. Llopez Vincent ;
Du 1^{er} janvier 1956 : M. Tramonî François ;
Du 6 février 1956 : M. Sachet Robert,
receveurs de 3^e classe, 2^e échelon ;

Receveurs de 4^e classe, 1^{er} échelon du 21 février 1956 :
M. Granier Marcel, receveur de 4^e classe, 2^e échelon ;

2^e échelon :

Du 1^{er} mai 1955 : M. Sabatié Jean ;
Du 6 juin 1955 : M. Renaud Marcel ;
Du 6 décembre 1955 : M. Croute Jean,
receveurs de 4^e classe, 3^e échelon ;

Receveurs de 5^e classe :

3^e échelon :

Du 21 juin 1955 : M. Delphino Joseph ;
Du 6 août 1955 : M. Jabès Vincent ;
Du 1^{er} janvier 1956 : M^{me} Potier Fernande,
receveurs de 5^e classe, 4^e échelon ;

4^e échelon :

Du 21 juillet 1955 : M. Lahmidi Mohamed ;
Du 26 janvier 1956 : M. Pénin Gaston,
receveurs de 5^e classe, 5^e échelon ;

Receveurs de 6^e classe :

1^{er} échelon du 6 septembre 1955 : M. Liatard Victor, receveur
de 6^e classe, 2^e échelon ;

2^e échelon du 6 juillet 1955 : M. Piétri Ange, receveur de
6^e classe, 3^e échelon ;

3^e échelon :

Du 16 juillet 1955 : M. Roigt Lucien ;
Du 1^{er} octobre 1955 : M. Pérez Gilbert ;
Du 6 novembre 1955 : M. Molard André ;
Du 21 février 1956 : M. Détrez Émile,
receveurs de 6^e classe, 4^e échelon ;

Chefs de centre de 4^e classe :

1^{er} échelon :

Du 1^{er} janvier 1955 : M. Mérendet Jean, inspecteur hors classe ;
Du 16 mai 1955 : M. Praxède Henri, chef de centre de 4^e classe,
2^e échelon ;

2^e échelon du 1^{er} octobre 1955 : M. Guillemain Henri, chef de
centre de 4^e classe, 3^e échelon ;

3^e échelon du 1^{er} février 1956 : M. Oliver Joseph, chef de centre
de 4^e classe, 4^e échelon ;

4^e échelon du 1^{er} janvier 1956 : M. Gérault Maurice, inspecteur
adjoint, 5^e échelon ;

Chefs de section :

4^e échelon :

Du 6 août 1955 : M. Boumendil Salomon ;
Du 26 décembre 1955 : M. Théminès Roger,
chefs de section, 3^e échelon ;

3^e échelon :

Du 16 janvier 1955 : M. Aguilo Joseph ;
Du 11 mai 1955 : M. Bonnet Joseph ;
Du 26 septembre 1955 : M. Desport Jean ;
Du 1^{er} janvier 1956 : M. Césari Joseph ;
Du 6 février 1956 : M. Muñoz Joseph,
chefs de section, 2^e échelon ;

2^e échelon du 6 septembre 1955 : M. Métois Raymond, chef de
section, 1^{er} échelon ;

Inspecteurs hors classe :

Du 26 novembre 1954 : M. Beaud Auguste ;
Du 1^{er} décembre 1954 : M. Moragues Sauveur ;
Du 6 janvier 1955 : M. Federspil Alfred ;
Du 6 février 1955 : M. Costanzo Pierre ;
Du 11 février 1955 : M. Viala Raphaël ;
Du 6 mars 1955 : M. Valenti Joseph ;
Du 21 juin 1955 : M. Charbit Albert ;
Du 1^{er} juillet 1955 : MM. Poirrier-Colmont Maurice et Rouzaud
Maurice ;

Du 21 juillet 1955 : M. Brunier Pierre ;

Du 16 août 1955 : M. Foucalet André ;
Du 21 septembre 1955 : M. Barrabès Vincent ;
Du 1^{er} octobre 1955 : M. Claudel Jean ;
Du 21 novembre 1955 : M. Buclon Roland ;
Du 26 janvier 1956 : M. Manivel André ;
Du 1^{er} février 1956 : M. Bertoncini François ;
Du 11 février 1956 : M. Escossut Charles,
inspecteurs, 4^e échelon ;

Inspecteurs :

4^e échelon :

Du 6 octobre 1954 : M. Soulabaille André ;
Du 16 janvier 1955 : M. Petit André ;
Du 11 février 1955 : M. Bibard Paul ;
Du 26 mars 1955 : M. Degeorges Lucien ;
Du 26 juin 1955 : M. Fromont Norbert ;
Du 6 août 1955 : MM. Bauby Gustave et Beau Robert ;
Du 11 août 1955 : M. Sire Guy ;
Du 6 septembre 1955 : M. Cathala Lucien ;
Du 26 octobre 1955 : M. Brocard Charles ;
Du 1^{er} novembre 1955 : M. Marcourt Julien ;
Du 26 novembre 1955 : M. Benaïch Chaloum ;
Du 1^{er} janvier 1956 : MM. Decanlers Robert, Gabriel Georges et
Vallet Arnauld,

inspecteurs, 3^e échelon ;

3^e échelon :

Du 11 janvier 1955 : M. Garcie Jean ;
Du 11 avril 1955 : M. Florès Georges ;
Du 21 avril 1955 : M. Marigo Marcel ;
Du 6 juin 1955 : M. Thomas René ;
Du 16 juin 1955 : M. Raimondo Georges ;
Du 21 juin 1955 : MM. Calavrèse Dominique et Ferruci Elie ;
Du 11 août 1955 : MM. Jacquot Henri et Montrejaud Marcel ;
Du 11 janvier 1956 : M. Morand Jacques ;
Du 16 janvier 1956 : M. Dalmas Jean,
inspecteurs, 2^e échelon ;

2^e échelon du 16 juillet 1955 : M. Demier Gustave, inspecteur,
1^{er} échelon ;

Inspecteurs adjoints :

2^e échelon :

Du 1^{er} janvier 1955 : M. Cohen Aaron ;
Du 16 décembre 1955 : M. Rasclé Marius ;
Du 1^{er} février 1956 : M. Lenne Pierre ;
Du 16 février 1956 : M. Delaguila Pierre ;
Du 21 février 1956 : M. Gruet Jean,
inspecteurs adjoints, 4^e échelon ;

4^e échelon du 21 février 1956 : M. Daniel Charles, inspecteur
adjoint, 3^e échelon ;

2^e échelon :

Du 26 février 1955 : M. Moll Vincent ;

Du 16 mars 1955 : M. Bourges Yves,
inspecteurs adjoints, 1^{er} échelon ;

Surveillante, 4^e échelon du 1^{er} février 1956 : M^{me} Petit Edith,
surveillante, 3^e échelon ;

Surveillantes mises en possession de la classe *exceptionnelle de contrôleur principal*, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1956 : M^{mes} Bourdet Rose, Grégoire Marthe, Le Breton Jane, Serrière-Renoux Claire, Teissier Elisa, surveillantes, 4^e échelon, et Tefat Adélaïde, contrôleur principal, 4^e échelon ;

Contrôleurs principaux des I.E.M. :

3^e échelon du 1^{er} janvier 1956 : M. Wagner Fernand, contrôleur principal, 2^e échelon ;

1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1956 : MM. Barrau André, Blanchard Adolphe, Debée Jean, Escolano François, Gaussens Paul, Gaspard Jean, Guérin Edmond, Linarès Jacques et Ourénia André, contrôleurs des I.E.M., 7^e échelon ;

Contrôleur principal du 1^{er} janvier 1956 : M. Benattar Léon, contrôleur, 7^e échelon ;

*Contrôleurs :**7^e échelon :*

Du 26 janvier 1956 : M. Sandillon Alexis ;

Du 16 février 1956 : M. Llorès-Llinarès Vincent ;

Du 21 février 1956 : M. Temsamani Abdelmajid,
contrôleurs, 6^e échelon ;

6^e échelon :

Du 24 décembre 1955 : M. Gongora Gaston, agent principal des installations, 10^e échelon ;

Du 1^{er} janvier 1956 : M. Rainaud Jean ;

Du 16 février 1956 : M. Boète Alexandre ;

Du 26 février 1956 : M^{lle} Scoffoni Annonciade et M^{me} Brandl Germaine,
contrôleurs, 5^e échelon ;

5^e échelon :

Du 6 janvier 1956 : M. Pastre Charles ;

Du 16 janvier 1956 : M. Hadida Joseph ;

Du 26 janvier 1956 : M^{me} Allain Marie-Jeanne ;

Du 1^{er} février 1956 : M. Robert Ulysse ;

Du 6 février 1956 : M^{lle} Corsello Rosa ;

Du 11 février 1956 : M. Beverraggi André,
contrôleurs, 4^e échelon ;

3^e échelon :

Du 16 janvier 1956 : M^{lle} Kerahsi Zeinel Louise, MM. Basroger Yves, Chiron Robert, Ducou Jacques et M^{me} Voirin Denise ;

Du 26 janvier 1956 : M. Denoun Roger ;

Du 1^{er} février 1956 : M. Solbes Pierre ;

Du 11 février 1956 : M. Larrue Roland ;

Du 16 février 1956 : M. Lussac Jean,
contrôleurs, 2^e échelon ;

2^e échelon du 1^{er} janvier 1956 : M^{me} Roche Yvonne, contrôleur,
1^{er} échelon ;

*Agents principaux d'exploitation :**9^e échelon :*

Du 1^{er} janvier 1956 : M^{me} Coulot Adrienne ;

Du 1^{er} février 1956 : M. Gavault Henri ;

Du 21 mars 1956 : M^{me} Cottet Marcelle,
agents principaux d'exploitation, 8^e échelon ;

8^e échelon :

Du 16 novembre 1955 : M. Benchensi Ahmed ;

Du 1^{er} janvier 1956 : M^{me} Massoc Andrée et M. Lage Mohamed ;

Du 16 janvier 1956 : M^{me} Robert Lina ;

Du 6 février 1956 : M^{me} Maria Renée ;

Du 16 février 1956 : MM. Ambrogiani Jean et Osman Mohamed ;

Du 21 février 1956 : M. Rat Roger,
agents principaux d'exploitation, 7^e échelon ;

7^e échelon :

Du 21 février 1956 : M. Suissa Henri ;

Du 1^{er} mars 1956 : M. Rahali Mohammed,
agents principaux d'exploitation, 6^e échelon ;

6^e échelon :

Du 16 décembre 1955 : M. Slamni Mhammed ;

Du 1^{er} janvier 1956 : M^{me} Calmeil Lucie ;

Du 16 janvier 1956 : M. Azran Chaloum ;

Du 1^{er} février 1956 : M^{lle} Gravier Christiane ;

Du 26 février 1956 : M^{lle} Kadoch Rachel et M. Rouah Marc ;

Du 21 mars 1956 : M^{me} Collar Simone,
agents d'exploitation, 5^e échelon ;

Agents d'exploitation :

6^e échelon du 16 mars 1956 : M. Béral Georges, agent d'exploitation, 5^e échelon ;

5^e échelon :

Du 1^{er} janvier 1956 : M^{lle} Ohayon Messoudy ;

Du 16 janvier 1956 : M^{me} Lopès Anne-Marie ;

Du 21 janvier 1956 : M^{me} Guidice Yvonne ;

Du 26 janvier 1956 : M^{lle} Branca Maria et M^{me} Chazal Marcienne ;

Du 6 février 1956 : M^{me} El Harrar Simone, M^{lle} Dujancourt Yvonne et M. Quemper Jean ;

Du 16 février 1956 : M^{lle} Jacob Janine et M. Giorgi François ;

Du 26 février 1956 : M^{lle} Lopez Gilberte, M^{me} Péri Huguette et M. Botella Jean ;

Du 1^{er} mars 1956 : M. Benatar Raphaël ;

Du 11 mars 1956 : M^{me} Fenech Yvonne ;

Du 16 mars 1956 : M^{me} Renaudin Geneviève et M. Dulout Gaston ;

Du 21 mars 1956 : M^{lle} Amzallag Annette et M^{me} Detourna Marcelle ;

Du 26 mars 1956 : M^{me} Godiveau Yvette,
agents d'exploitation, 4^e échelon ;

4^e échelon :

Du 1^{er} janvier 1956 : M. Leblond Michel ;

Du 6 janvier 1956 : M^{mes} Blondeau Mauricette, Verdin Carmen et M. El Mjadli Abdallah ;

Du 11 janvier 1956 : M^{me} Lachkar Jeannine ;

Du 16 janvier 1956 : M^{lles} Danan Hanna, Guyonnet Henriette, M^{me} Rossi Lucette, MM. Boulouiz Miloud et Noguier Emile ;

Du 21 janvier 1956 : MM. Alloun Jacques et Mileo Guy ;

Du 1^{er} février 1956 : M^{mes} Grunhut Camille, Péressini Claude et M. Renaud Marcel ;

Du 6 février 1956 : MM. Benzaquine Jacques et Kadiri Abdelkadèr ;

Du 11 février 1956 : M. Battail René ;

Du 16 février 1956 : M^{lle} Giorgi Rosalie et M. Moutte Jean ;

Du 21 février 1956 : M^{me} Soler Françoise et M. Lutz Christian ;

Du 29 février 1956 : M^{me} Reignier-Primet Gisèle ;

Du 21 mars 1956 : M. Ruitort Lucien,
agents d'exploitation, 3^e échelon ;

3^e échelon :

Du 1^{er} janvier 1956 : M^{lles} Péron Eva, Pisibon Yvonne, M^{mes} Hermier Huguette, Meslay Hélène, Monchalim Yvette et Schiappa Marie ;

Du 16 janvier 1956 : M. Hamdani Ibrahim ;

Du 21 janvier 1956 : M^{me} Llovera Henriette et M^{lle} Leboulch Christiane ;

Du 26 janvier 1956 : M^{me} Falconnier Gilette ;

Du 1^{er} février 1956 : M^{me} Kermarrec Marie ;

Du 6 février 1956 : M^{lle} Daniel Renée ;

Du 11 février 1956 : M. Zuccoli Robert ;

Du 16 février 1956 : M^{lles} Bensadoun Solange, Deyre Josette et Roy Nicole ;

Du 26 février 1956 : M^{lle} Balzano Eliane ;

Du 6 mars 1956 : M^{lle} Bouvier Muguet et M. Chekkali Mohamed ;

Du 11 mars 1956 : M^{me} Piétremont Noëlle et M. Haziza René, agents d'exploitation, 2^e échelon ;

2^e échelon :

Du 1^{er} janvier 1956 : MM. Nouchy Maurice et Mohamed ben Bouchaïb Kairouani ;

Du 6 janvier 1956 : M^{lles} Behlty Éma, Garcia Claire, Pérez Simy, M^{mes} Gumery Simone, Plaze Gisèle et M. Mohammed ben Ali ben Brick ;

Du 11 janvier 1956 : M^{lle} Verdoni Marie-Jeanne et M. Bensoussan Roger ;

Du 1^{er} février 1956 : M^{lle} Boganim Denise et M. Guerbeau Pierre ;

Du 16 février 1956 : M. El Fersy Fiby, M^{lle} Rousset-Rousseton Marcelle, M^{mes} Combes Claudine et Roques Lucile ;

Du 6 mars 1956 : M^{lle} Poletti Janine.

agents d'exploitation, 1^{er} échelon ;

Receveur-distributeur, 7^e échelon du 11 janvier 1956 : M. Avelaneda Christophe, receveur-distributeur, 6^e échelon.

(Arrêtés des 5, 23 décembre 1955, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 13, 14, 16, 18, 19, 20, 23, 24, 26, 30, 31 janvier, 1^{er}, 7, 8 et 9 février 1956.)

Sont nommés, après concours ou examen :

Contrôleurs stagiaires du 23 décembre 1955 : MM. Brudieu Jacques et Dupuy Émile, agents d'exploitation, 5^e échelon ;

Agent d'exploitation, 6^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M^{me} Nicolas Yvonne, commis auxiliaire de 3^e catégorie, 6^e classe ;

Agents d'exploitation stagiaires :

Du 1^{er} novembre 1955 : M^{mes} Duret Fernande et Piétri Marie-Rose, commis intérimaires ;

Du 26 décembre 1955 : M^{lles} Bensimon Fréha, Charbit Ginette, Cohen Henriette, Dominici Joséphine, Galante Josette, commis temporaires, Gomez Jacqueline, commis intérimaire, Jalinier Sylviane, Korchia Colette, Lovinger Francette, Vrinsky Nicole, commis temporaires, M^{mes} Adobet Françoise, Antomarchi Marie-Joséphine, Lévy Lydia, Mathieu Françoise, MM. Alibou Kabbour, Belmahjoub Mohamed, Benhalima Abdennebi, Betito Victor, Bouzidi Mohamed, El Ferdoui Abderrahmane, Feuille Serge, Fiess Paul, Ghazi Mohamed, Huguenin André, Idrissi Aydi Abdelouahed, Lafitau Claude, Malka Albert, Martinez Jean-Claude, Mohamed el Boukhari, Prangère Alain, Provost Alain, Rhoul Abdelkadèr, Snoussi Mohamed, Taourit Hamza et Thébaud Yves, commis temporaires ;

Perforateurs-vérificateurs mécanographes, 1^{er} échelon :

Du 1^{er} décembre 1955 : M^{lle} Lasserre Yolande ;

Du 1^{er} janvier 1956 : M^{lle} Darcourt Liliane,

commis intérimaires ;

Receveur-distributeur, 4^e échelon du 1^{er} juillet 1955 et promu au 5^e échelon du 1^{er} août 1955 : M. Viellard Maurice, facteur, 5^e échelon.

(Arrêtés des 5, 19 novembre 1955, 4, 11, 23, 26, 27 janvier, 3, 8, 9, 10, 11 et 15 février 1956.)

Sont titularisés et reclassés :

Contrôleur des I.É.M., 1^{er} échelon du 16 novembre 1955 : M. Mangel Gabriel, contrôleur des I.É.M. stagiaire ;

Agent principal d'exploitation, 5^e échelon du 1^{er} mai 1955 : M. Gonzalez Alfred, agent d'exploitation ;

Agents d'exploitation :

5^e échelon du 1^{er} décembre 1955 : M^{lle} Voirin Germaine et M^{me} Mongenet Marthe, agents d'exploitation stagiaires ;

2^e échelon :

Du 4 octobre 1955, puis promue au 3^e échelon du 6 octobre 1955 : M^{me} Recco Berthe ;

Du 4 octobre 1955 : M. Leroudier Henri ;

Du 1^{er} décembre 1955 : M^{me} Thévenet Simone ;

Du 24 décembre 1955 : M^{lle} Boulanger Odette, MM. Garcia Martinez Joaquin et Serero Haïm ;

1^{er} échelon :

Du 4 octobre 1955 : M^{me} Amar Félicie ;

Du 19 octobre 1955 : M^{me} Dartois Josiane ;

Du 24 décembre 1955 : M^{lles} Abdelkebir Aïcha, Biton Lucienne, Brisson Monique, Bouana Paulette, Tordjman Mathilde, MM. Lévy Roger et Merzak Abderrahmane, agents d'exploitation stagiaires.

(Arrêtés des 17 octobre, 1^{er}, 26, 27, 29 décembre 1955, 6, 9, 24 et 30 janvier 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Receveur de 4^e classe, 2^e échelon, avec ancienneté du 4 mars 1951, receveur de 3^e classe, 3^e échelon, avec ancienneté du 16 juillet 1951, 2^e échelon, avec ancienneté du 16 juillet 1953, 1^{er} échelon du 1^{er} octobre 1953, avec ancienneté du 24 août 1953, receveur de 2^e classe, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955, avec ancienneté du 24 août 1953, et 1^{er} échelon du 26 août 1955 : M. Couturier Albert ;

Receveur de 4^e classe, 4^e échelon, avec ancienneté du 2 février 1951, 3^e échelon du 6 février 1953, avec ancienneté du 6 février 1953, et 2^e échelon du 6 février 1955 : M. Roujas Louis ;

Inspecteur adjoint, 5^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} avril 1946, receveur de 4^e classe, 4^e échelon, avec ancienneté du 4 novembre 1951, et 3^e échelon du 6 novembre 1953 : M. Ressouches Jean ;

Contrôleur, 4^e échelon, avec ancienneté du 30 mars 1949, 5^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, receveur de 5^e classe, 5^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} février 1953, et 4^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} février 1955 : M. Nicolini Dominique ;

Receveur de 6^e classe, 5^e échelon, avec ancienneté du 14 décembre 1949, 4^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 16 décembre 1951, et 3^e échelon du 1^{er} octobre 1953, avec ancienneté du 16 mars 1953 : M. Rizzo Henri ;

Chef de section, 3^e échelon, avec ancienneté du 7 novembre 1950, et 5^e échelon du 11 novembre 1952, avec ancienneté du 7 novembre 1952 : M. Métaillier Raymond ;

Inspecteur, 4^e échelon, avec ancienneté du 26 octobre 1950, et hors classe du 1^{er} octobre 1953 : M. Taupin Jean ;

Inspecteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 19 décembre 1949, 3^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 21 décembre 1951, et 4^e échelon du 21 décembre 1953 : M. Cardonne Sylvain ;

Inspecteur adjoint, 5^e échelon, avec ancienneté du 11 juin 1950, inspecteur, 2^e échelon, avec ancienneté du 12 juin 1952, et 3^e échelon du 16 juin 1954 : M. Girardin André ;

Contrôleur principal des I.É.M., 1^{er} échelon, avec ancienneté du 3 septembre 1951, 2^e échelon du 6 septembre 1953, avec ancienneté du 6 septembre 1953, et 3^e échelon du 6 septembre 1955 : M. Wagner Fernand ;

Contrôleur stagiaire, avec ancienneté du 16 janvier 1952, 3^e échelon, avec ancienneté du 13 septembre 1951, 4^e échelon du 16 septembre 1953, avec ancienneté du 16 septembre 1953, et 5^e échelon du 16 septembre 1955 : M. Belmudes Pierre ;

Agent d'exploitation, 2^e échelon, avec ancienneté du 9 décembre 1950, 1^{er} échelon du 11 décembre 1952, avec ancienneté du 11 décembre 1952, 6^e échelon, avec ancienneté du 11 décembre 1952, et 5^e échelon, avec ancienneté du 11 décembre 1952, agent principal d'exploitation, 6^e échelon du 11 décembre 1954 : M. Lamarque Pierre ;

Agent d'exploitation stagiaire, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1951, 4^e échelon, avec ancienneté du 12 juillet 1950, 3^e échelon du 16 octobre 1952 et 4^e échelon du 16 janvier 1955 : M. Koubi Charles.

(Arrêtés des 29, 31 août, 9 novembre, 23 décembre 1955, 1^{er}, 3, 6, 7, 9, 10 et 13 février 1956.)

Est intégrée dans le cadre chérifien en la même qualité du 1^{er} décembre 1955 : M^{me} Raul Jeanne, contrôleur principal, 4^e échelon du cadre métropolitain. (Arrêté du 23 décembre 1955.)

Sont promus :

Contrôleur principal des travaux de mécanique de classe exceptionnelle, 4^e échelon du 1^{er} janvier 1956 : M. Humbert Roger, contrôleur principal des travaux de mécanique, 3^e échelon ;

Contrôleurs des travaux de mécanique, 2^e échelon :

Du 1^{er} novembre 1954 : M. Palanque Gilbert ;

Du 11 décembre 1954 : M. Lesselingue René ;

Du 6 novembre 1955 : M. Guigues Yves,

contrôleurs des travaux de mécanique, 1^{er} échelon ;

Mattre ouvrier d'Etat, 5^e échelon du 1^{er} janvier 1956 : M. Kalhoun Saïd, ouvrier d'Etat de 4^e catégorie, 4^e échelon ;

Ouvrier d'Etat de 4^e catégorie, 3^e échelon du 6 mars 1956 : M. Gillardet René, ouvrier d'Etat de 4^e catégorie, 4^e échelon ;

Ouvriers d'Etat de 3^e catégorie :

2^e échelon du 21 janvier 1956 : M. Vérité Gaston, ouvrier d'Etat de 3^e catégorie, 3^e échelon ;

3^e échelon du 6 janvier 1956 : M. River Joseph, ouvrier d'Etat de 3^e catégorie, 4^e échelon ;

5^e échelon :

Du 6 décembre 1955 : M. Carmona Claude ;

Du 16 février 1956 : MM. Campays Jean et Luciani Noël ;

Du 21 février 1956 : M. Bensimon André ;

Du 26 février 1956 : M. Wagner Jean ;

Du 16 mars 1956 : M. Jobard Abel ;

Du 26 mars 1956 : M. Autié Émile,

ouvriers d'Etat de 3^e catégorie, 6^e échelon ;

Ouvriers d'Etat de 2^e catégorie, 3^e échelon :

Du 1^{er} février 1956 : M. Mekki ben Hadj ;

Du 6 février 1956 : M. Rastoll Joseph, ouvrier d'Etat de 2^e catégorie, 4^e échelon ;

Mécanicien-dépanneur, 2^e échelon du 1^{er} février 1956 : M. Anton Claude, mécanicien-dépanneur, 1^{er} échelon ;

Agents des installations :

2^e échelon :

Du 16 janvier 1956 : M. Khadri Driss ;

Du 26 février 1956 : M. Leroux Christian, agent des installations, 3^e échelon ;

4^e échelon du 21 janvier 1956 : M. Truchot Claude, agent des installations, 5^e échelon ;

6^e échelon :

Du 21 février 1956 : M. Samacoits Claude ;

Du 26 février 1956 : M. Chapelaine Georges ;

Du 16 mars 1956 : M. Carrillo François ;

Du 21 mars 1956 : M. Escandelli Jean, agents des installations, 4^e échelon ;

4^e échelon :

Du 1^{er} janvier 1956 : M. Khelif Joseph ;

Du 16 janvier 1956 : M. Curti Ernest, agents des installations, 3^e échelon ;

2^e échelon :

Du 6 janvier 1956 : M. Cals Jean-Claude ;

Du 6 février 1956 : M. Baraune Georges ;

Du 11 février 1956 : MM. Lopez Louis, Lopez Camille, Rubio Robert et Yvorra François ;

Du 11 mars 1956 : M. Guyot Jacques, agents des installations, 1^{er} échelon ;

Sous-agents publics de 1^{re} catégorie :

8^e échelon du 1^{er} février 1956 : M. Abdesselem ben Aomar, sous-agent public, 1^{re} catégorie, 7^e échelon ;

6^e échelon du 1^{er} février 1956 : M. Mouhtaram Tahar, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 5^e échelon ;

5^e échelon du 1^{er} février 1956 : MM. Neam-Allah Zemmouri et Tamdarti Lhassèn, sous-agents publics de 1^{re} catégorie, 4^e échelon ;

4^e échelon du 1^{er} février 1956 : M. Lamèche Mohamed, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 3^e échelon ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon du 1^{er} février 1956 : M. Gaamousse Salah, sous-agent public de 3^e catégorie, 2^e échelon.

(Arrêtés des 27 octobre, 23 décembre 1955, 2, 13, 17, 23 et 25 janvier 1956.)

Sont titularisés et reclassés :

Contrôleurs des I.E.M. :

2^e échelon du 15 février 1956 : M. Dauvergne Henri ;

1^{er} échelon du 15 février 1956 : MM. Pegouret Léon, Sie Yves et Vannereau Lucien, contrôleurs des I.E.M. stagiaires ;

Contrôleurs, 1^{er} échelon du 11 janvier 1956 : M^{lles} Bricard Marcelle Fuselier Denise et M. Floch André, contrôleurs stagiaires ;

Agents d'exploitation, 1^{er} échelon du 24 décembre 1955 : M^{lles} Tissot Yvette, Touboul Laurette, Senoussaoui Rachida, Susini Martine et M. Berrada Mohammed, agents d'exploitation stagiaires.

(Arrêtés des 12, 13, 18 janvier, 1^{er}, 6 et 17 février 1956.)

Sont reclassés :

Inspecteur hors classe, avec ancienneté du 1^{er} juin 1946, chef de section, 2^e échelon, avec ancienneté du 12 mai 1953, et 3^e échelon du 16 mai 1955 : M. Unia Marius ;

Inspecteur adjoint, 2^e échelon (indice 250), avec ancienneté du 18 novembre 1948, 3^e échelon (indice 275) du 21 novembre 1950, 2^e échelon (indice 300) du 21 novembre 1952, avec ancienneté du 21 novembre 1952, et 1^{er} échelon (indice 315) du 21 novembre 1954 : M. Gassenc Jean ;

Contrôleur des I.E.M., 7^e échelon, avec ancienneté du 16 mai 1950, contrôleur principal des I.E.M., 1^{er} échelon, avec ancienneté du 19 octobre 1950, 2^e échelon du 21 octobre 1952, avec ancienneté du 21 octobre 1952, et 3^e échelon du 21 octobre 1954 : M. Drujon Georges.

(Arrêtés des 5, 30 décembre 1955 et 14 février 1956.)

Sont nommés, après concours ou examens :

Ouvriers d'Etat de 3^e catégorie, 7^e échelon :

Du 1^{er} novembre 1955 : M. Marcos Antoine, ouvrier temporaire ;

Du 9 janvier 1956 : M. Besse Louis, postulant ;

Ouvriers d'Etat de 2^e catégorie, 8^e échelon du 1^{er} novembre 1955 : MM. Mohamed ben Kebir et Parilla Jean, ouvriers journaliers ;

Ouvrier d'Etat de 1^{re} catégorie, 7^e échelon du 1^{er} novembre 1955 : M. Benichou Henri, ouvrier journalier ;

Agents techniques conducteurs stagiaires, 1^{er} échelon du 1^{er} novembre 1955 : MM. Fratani Louis et Galiana René, ouvriers temporaires ;

Agents techniques stagiaires, 1^{er} échelon du 1^{er} novembre 1955 : MM. Cavalieri Thomas, Gonzalès Jean, Lopez Henri, Lopez René, Migliaccio Michel, Soler Antoine, Tantane Abdeljhil et Tulle Henri, ouvriers temporaires ;

Agents des installations stagiaires, 1^{er} échelon du 10 mai 1955 : MM. Delfavero Henri et Guérin Jack, postulants.

(Arrêtés des 14, 28 décembre 1955, 9, 10, 20, 28 janvier, 1^{er} et 11 février 1956.)

Sont titularisés et reclassés :

Ouvriers d'État de 3^e catégorie :

3^e échelon du 1^{er} avril 1951, puis promu au 2^e échelon du 6 juillet 1955 : M. Teychène André ;

4^e échelon du 1^{er} décembre 1955 : M. Dufour Claude ;

5^e échelon du 1^{er} décembre 1955 : M. Guardiola Jacky ;

6^e échelon du 1^{er} juillet 1955 : M. Carmona Claude.

ouvriers d'État de 3^e catégorie stagiaires ;

Agent des lignes conducteur d'automobile, 7^e échelon du 1^{er} janvier 1955, puis promu au 6^e échelon du 6 janvier 1956 : M. Salasca Louis, agent des lignes conducteur d'automobile stagiaire ;

Agent des installations, 9^e échelon du 16 novembre 1955 : M. Mailard Michel, agent des installations stagiaires ;

Agents techniques :

1^{er} échelon du 18 octobre 1955 : MM. Amar Joseph, Amrani Ahmed, Bahloul Driss Fquir, Benharbit Abdelkadèr, Ben Tahila Mohamed, Ben Yahia Abdeslem, Elkaïm Isaac, Jerdioui Houmiad, Guerrache Abdelkadèr, Karem Ahmed, Labbaci Kaddour, Maynadier Henri et Mhammedi Abdelkadèr ;

2^e échelon :

Du 1^{er} novembre 1955 : M. Tantaoui Mohamed ;

Du 17 janvier 1956 : MM. Abderrahmane ben Mohamed Goundafi, Ahmed ben Driss ben Omar, Ahmed el M'Rabât, Caïd Yahia, Hajhouj Driss, Haoudi Mohamed, Lahlou Mohamed, Ouriagli Mohamed et Raïs Mohamed ;

Du 2 février 1956 : M. Belhaj Mohammed,

agents techniques stagiaires.

(Arrêtés des 2 août, 5, 14, 17 novembre, 5, 22, 26 décembre 1955, 18 janvier et 3 février 1956.)

Sont reclassés, en application de l'arrêté viziriel du 12 octobre 1955 :

Conducteur de chantier, 5^e échelon du 1^{er} janvier 1953, puis promu au 6^e échelon du 26 septembre 1953 : M. Langolff Camille, chef d'équipe du service des lignes, 1^{er} échelon ;

Agent technique, 4^e échelon du 1^{er} janvier 1953, avec ancienneté du 19 août 1951, 5^e échelon du 21 août 1954, *conducteur de chantier, 1^{er} échelon* du 1^{er} avril 1955 : M. Grandjean Henri, chef d'équipe, 10^e échelon ;

Agents techniques de 1^{re} classe :

6^e échelon du 1^{er} janvier 1953, puis promu au 7^e échelon du 16 novembre 1954 : M. Alonso Carmelo, soudeur, 1^{er} échelon ;

3^e échelon du 1^{er} janvier 1953, puis promu au 4^e échelon du 21 décembre 1953 : M. Hiboux Jacques, soudeur, 4^e échelon ;

3^e échelon du 1^{er} janvier 1953, puis promu au 4^e échelon du 21 décembre 1953 : M. Hiboux Pierre, soudeur, 4^e échelon ;

3^e échelon du 1^{er} janvier 1953, puis promu au 4^e échelon du 16 novembre 1953 : M. Martin François, soudeur, 4^e échelon ;

1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1953, puis promu au 2^e échelon du 16 août 1955 : M. Farès M'Barek, soudeur, 6^e échelon ;

1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1953, puis promu au 2^e échelon du 16 novembre 1953 : M. Munos Albert, soudeur, 6^e échelon ;

1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1953, puis promu au 2^e échelon du 21 avril 1954 : M. Antoniotti Nonce, soudeur, 6^e échelon ;

1^{er} échelon du 1^{er} décembre 1954 : MM. Borde Paul, Gallet Raphaël, Guignard René, Mavel André, Pons Lucien, Seilles André et Stoica Pierre, soudeurs, 7^e échelon ;

Agents techniques conducteurs :

7^e échelon du 1^{er} janvier 1953 : M. Blasco Antoine, agent des lignes conducteur d'automobile, 1^{er} échelon ;

4^e échelon du 1^{er} janvier 1953, puis promu au 5^e échelon du 21 août 1953 : M. Cau Marcel, agent des lignes conducteur d'automobile, 1^{er} échelon ;

4^e échelon du 1^{er} janvier 1953, puis promu au 5^e échelon du 6 octobre 1953 : M. Gimènès Manuel, agent des lignes conducteur d'automobile, 5^e échelon ;

Agents techniques :

7^e échelon du 1^{er} janvier 1953 : MM. Bernal François, Blanca François, Capdevielle Auguste, Cassagne Louis, Ceccaldi Pascal, Medurio Ange, Pastor Joseph et Ruiz Sauveur, agents des lignes, 1^{er} échelon ;

6^e échelon du 1^{er} janvier 1953, puis promu au 7^e échelon du... : M. Drame Jean, agent des lignes, 2^e échelon ;

5^e échelon du 1^{er} janvier 1953, puis promu au 6^e échelon du 1^{er} février 1953 : M. Builles Marcel, agent des lignes, 3^e échelon.

Arrêtés des 1^{er}, 5, 6, 7, 29 décembre 1955 et 26 janvier 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Mécanicien-dépanneur, 6^e échelon, avec ancienneté du 23 juin 1948, 7^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 26 septembre 1951, 8^e échelon du 26 septembre 1954 et *contrôleur régional du service automobile, 3^e échelon*, avec ancienneté du 26 septembre 1954 : M. Abellan Lucien ;

Agent des lignes, 5^e échelon, avec ancienneté du 8 mars 1950, *agent technique, 4^e échelon*, avec ancienneté du 8 mars 1950, 5^e échelon du 11 mars 1953, avec ancienneté du 11 mars 1953, et 6^e échelon du 11 mars 1956 : M. Vincensini Noël ;

Agent technique stagiaire du 1^{er} octobre 1953, 2^e échelon du 1^{er} octobre 1954, avec ancienneté du 5 novembre 1952, et 3^e échelon du 6 novembre 1955 : M. Léonardi Paul ;

Agent des lignes stagiaire, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, et 6^e échelon du 4 avril 1953 : M. Clergeau Clément.

Arrêtés des 17 décembre 1955, 16 janvier et 3 février 1956.)

Sont promus :

Agent de surveillance, 2^e échelon du 1^{er} février 1956 : M. Carillo Joseph, agent de surveillance, 1^{er} échelon ;

Vérificateur, 4^e échelon du 6 juillet 1955 : M. Rodriguez Antoine, vérificateur, 3^e échelon ;

Facteurs :

Classe exceptionnelle du 1^{er} janvier 1956 : MM. Benaïm Shao, Dongradi Jules, Lemoufid Mohamed, Lévy Jacob et Narse Allal Liabouri, facteurs, 7^e échelon ;

7^e échelon du 1^{er} janvier 1956 : M. Doudar Abderrahmane, facteur, 6^e échelon ;

6^e échelon du 1^{er} janvier 1956 : M. Benjelloun Abdelouahab ;

5^e échelon :

Du 21 janvier 1956 : M. Aguilar Marcel ;

Du 1^{er} février 1956 : M. Dada Ahmed ;

Du 21 février 1956 : MM. Benazzouz Abdeslam, Chéreau Fierre et Doukkali Mohammed ;

Du 26 février 1956 : M. Rguibi Kacem,

facteurs, 4^e échelon ;

4^e échelon :

Du 6 janvier 1956 : M. Lahsèn ben Bouchaïb ;

Du 16 janvier 1956 : M. Thomas Raymond ;

Du 6 février 1956 : M. El Bzioui Saïd ;

Du 21 février 1956 : M. Boussaada Abdelouah ;

Du 26 février 1956 : M. Dhebi Tibari,

facteurs, 3^e échelon ;

3^e échelon :

Du 21 octobre 1955 : M. Laraïchi Abdesselem ;

Du 21 janvier 1956 : M. Malki Aïsna Benziane ;

Du 26 février 1956 : M. Hasson Gilbert,

facteurs, 2^e échelon ;

2^e échelon :

Du 1^{er} janvier 1956 : M. Loutfi Abdelkadèr ;

Du 11 février 1956 : M. Sidki Mohamed,
facteurs, 1^{er} échelon ;

Manutentionnaires :

Classe exceptionnelle du 1^{er} janvier 1956 : M. Moukrim Ahmed, manutentionnaire, 7^e échelon ;

5^e échelon du 11 février 1956 : M. Hajji Ahmed ben El Hadj Brahim, manutentionnaire, 4^e échelon ;

3^e échelon du 1^{er} janvier 1956 : M. Benyounés Ouadoudi, manutentionnaire, 2^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 6^e échelon du 11 janvier 1955 : M. Hsaïni Ahmed, sous-agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon ;

Sous-agents publics de 3^e catégorie :

8^e échelon du 1^{er} février 1956 : M. Abdelkadèr Kaddour, sous-agent public de 3^e catégorie, 7^e échelon ;

7^e échelon du 1^{er} janvier 1956 : M. Radid Salem, sous-agent public de 3^e catégorie, 6^e échelon.

(Arrêtés des 16, 18, 19, 23, 24, 25, 27, 30 janvier, 1^{er} et 6 février 1956.)

Est nommé, après examen, *facteur*, 5^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Bennaceur Benyounés ould Mohamed, facteur temporaire.

Sont nommés, après concours :

Facteurs stagiaires du 26 décembre 1955 : MM. Ahmed ben Mohamed Haddaoui, Ayad Bacha, Boutès Pierre, Daoudi Abbès, El Haïssouf Lahsèn, Kredda Larbi, Labrach Abdelkadèr, Lambert Jean-Jacques, Medjebeur Hadj Ahmed, Mohamed ben Hadj Driss Chougrani, Mohamed ben Moulay Ali, Staali Ahmed, facteurs temporaires ; Kaouachi Mohammed, Mohamed ben Seddek Doukkali, manutentionnaires temporaires ; Boyer Albert, facteur auxiliaire, et Mostefa Kara Sidi Ahmed, facteur intérimaire ;

Manutentionnaires stagiaires du 26 décembre 1955 : MM. Benharats Haj Mohamed, Hanine Brahim, manutentionnaires temporaires ; Harchaoui Ahmed, manutentionnaire intérimaire ; Benabdenbi Mohammed et Madani Ahmed, facteurs intérimaires.

(Arrêtés des 30 novembre 1955, 14, 20, 21, 24, 30, 31 janvier, 3, 6, 8 et 10 février 1956.)

Sont titularisés et reclassés *facteurs* :

3^e échelon du 23 septembre 1955 : M. Selka Boumediène

1^{er} échelon du 26 octobre 1955 : M. Benani Taïbi,

facteurs stagiaires.

(Arrêtés des 5 et 23 décembre 1955.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Facteurs :

3^e échelon, avec ancienneté du 11 février 1950, 5^e échelon, avec ancienneté du 6 octobre 1950, et 6^e échelon du 6 octobre 1953 : M. Fillipi Jean ;

4^e échelon, avec ancienneté du 27 août 1948, 3^e échelon du 1^{er} septembre 1952, 5^e échelon, avec ancienneté du 6 septembre 1952, et 6^e échelon du 6 septembre 1955 : M. Kern Alphonse ;

4^e échelon, avec ancienneté du 15 septembre 1950, et 5^e échelon du 16 septembre 1953, avec ancienneté du 30 septembre 1953 : M. Es Saadi Lahcèn ;

4^e échelon, avec ancienneté du 21 juillet 1951, et 5^e échelon du 21 juillet 1954 : M. Khebizi Moussa ;

4^e échelon, avec ancienneté du 3 août 1951, et 5^e échelon du 6 août 1954 : M. Ysacco Fernand ;

5^e échelon (indice 149), avec ancienneté du 30 septembre 1948, 4^e échelon (indice 158), avec ancienneté du 6 mars 1952, et 5^e échelon (indice 167) du 6 mars 1955 : M. Crucciani Jérôme ;

5^e échelon (indice 149), avec ancienneté du 3 août 1948, 4^e échelon (indice 158), avec ancienneté du 18 février 1952, et 5^e échelon (indice 167) du 21 février 1955 : M. Casalta Jean ;

Facteur stagiaire, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1953, 2^e échelon, avec ancienneté du 27 février 1951, et 3^e échelon du 1^{er} novembre 1954, avec ancienneté du 1^{er} mars 1954 : M. Tordjman Albert ;

Facteur, 3^e échelon, avec ancienneté du 27 juillet 1951, et 4^e échelon du 1^{er} novembre 1954 : M. Lochon Robert ;

Manutentionnaire, 4^e échelon, avec ancienneté du 8 juin 1950, et 5^e échelon du 11 juin 1953 : M. Ségina Jean.

(Arrêtés des 5, 15 décembre 1955, 30 janvier, 2, 3 et 9 février 1956.)

Est reclassé *agent public de 3^e catégorie*, 4^e échelon du 1^{er} octobre 1955 : M. Lemdani Henri, agent public de 3^e catégorie, 1^{er} échelon. (Arrêté du 26 octobre 1955.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *contrôleur*, 4^e échelon, avec ancienneté du 29 septembre 1950, 5^e échelon du 1^{er} octobre 1952, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1952, et 6^e échelon du 1^{er} octobre 1954 : M. Oudin Gaston. (Arrêté du 1^{er} mars 1956.)

Admission à la retraite.

M. Romion Roger, inspecteur divisionnaire du travail de 1^{re} classe, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du ministère du travail et des questions sociales du 1^{er} juin 1956. (Arrêté du 23 février 1956.)

M. Fournier Henri, secrétaire-greffier adjoint (échelon exceptionnel), est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres de la justice du 1^{er} août 1956. (Arrêté du premier président de la cour d'appel du 29 mars 1956.)

M. Coussin Marcel, médecin principal de classe exceptionnelle, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du ministère de la santé du 1^{er} avril 1956. (Arrêté du 19 mars 1956.)

Sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite et rayés des cadres du ministère des P.T.T. :

Du 1^{er} décembre 1955 : M^{me} Durand Alexina, agent principal d'exploitation, 3^e échelon ;

Du 1^{er} mars 1956 : M. Mezry Mimoun, contrôleur principal de classe exceptionnelle, 2^e échelon ;

Du 1^{er} avril 1956 : M. Simon Louis, chef de section, 2^e échelon ; (Arrêtés des 29 novembre 1955, 6 et 9 janvier 1956.)

M. Gros Eugène, surveillant général de 1^{re} classe, est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du ministère de la santé du 1^{er} août 1956. (Arrêté du 10 février 1956.)

Résultats de concours et d'examens.

Examen de fin de stage du 21 mars 1956 pour la titularisation dans le cadre des sténodactylographes du ministère de l'agriculture et des forêts.

Candidates admises (ordre alphabétique) : M^{lle} Conesa Denise
M^{mes} Rouanne Georgette et Sauvanet Suzanne.

Concours pour l'emploi d'adjoint spécialiste de santé des 6, 7 juin 1955 et 7 février 1956.

Candidats admis (ordre de mérite) :

Spécialité : électroradiologie : M^{lle} Reville Michelle et M. Kossa Gaston.

AVIS ET COMMUNICATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES.

Service des perceptions et recettes municipales.

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs.

Les contribuables sont informés que les rôles mentionnés ci-dessous sont mis en recouvrement aux dates qui figurent en regard et sont déposés dans les bureaux de perception intéressés.

LE 22 MAI 1956. — *Impôt sur les bénéficiaires professionnels* : Casablanca-Centre, rôles spéciaux 127, 128, 130, 131, 132, 133 de 1956 ; circonscription de Casablanca-Banlieue, rôle spécial 3 de 1956 ; Casablanca-Ouest, rôle spécial 16 de 1956 ; Casablanca-Sud, rôle spécial 5 de 1956 ; Fès-Ville nouvelle, rôle spécial 12 de 1956 ; centre de Sidi-Yahya, rôle spécial 1 de 1956 ; Oujda-Sud, rôle spécial 11 de 1956 ; Rabat-Sud, rôle spécial 10 de 1956 ; Sidi-Slimane, rôle spécial 1 de 1956 ; centre de Mechrâ-Bel-Ksiri, rôle spécial 2 de 1956 ; Rabat-Nord, rôles 7 de 1954 et 4 de 1955.

LE 25 MAI 1956. — *Impôt sur les bénéficiaires professionnels* : Casablanca-Bourgogne, rôle spécial 5 de 1956 ; Fedala, rôle spécial 4 de 1956 ; circonscription de Rabat-Banlieue, rôle spécial 1 de 1956 ; Rabat-Nord, rôles spéciaux 9 et 10 de 1956.

Patente : Casablanca-Centre, rôle spécial de 1956 (transporteurs) ; circonscription de Taourirt, émission primitive de 1956 (1 à 28) ; annexe de Ksar-es-Souk-Banlieue, émission primitive de 1956.

Taxe d'habitation : Mazagan, 9^e émission 1953 et 1954.

Taxe urbaine : centre d'El-Kelâa-des-Srahna, 2^e émission 1955.

Taxe de compensation familiale : centre et banlieue de Berrechid, émission primitive de 1956 ; centre et circonscription d'El-Kelâa, émission primitive de 1956 ; centre et banlieue de Boulhaut, émission primitive de 1956 ; Marrakech-Guéliz, 8^e émission 1955 ; Mazagan, 3^e émission 1955 ; Safi, émission primitive de 1956 ; Casablanca-Centre, 2^e émission 1955 (16) et émission primitive de 1956 (15) ; Marrakech-Banlieue, émission primitive de 1956 ; Marrakech-Guéliz, émission primitive de 1956 (1) ; Marrakech-Médina, 4^e émission 1955 (1 bis) ; Meknès-Médina, 2^e émission 1955 ; Rabat-Souissi, émission primitive de 1956.

Prélèvement sur les traitements et salaires : centre de Beni-Mellal, rôle 1 de 1955 ; cercle de Berkane, rôle 1 de 1955 ; Casablanca-Centre, rôles 2 de 1953, 1954, 3 de 1955 (20) et 1 de 1955 (20) ; centre de Kasha-Tadla, rôle 1 de 1955 ; circonscription de Rabat-Banlieue, rôle 1 de 1955.

Le sous-directeur,
chef du service des perceptions,
PEY.

**Avis d'ouverture d'un concours
pour le recrutement de techniciens d'études
et de fabrications des transmissions.**

Un concours pour le recrutement de techniciens d'études et de fabrications des transmissions sera ouvert à Paris et dans les ports de la métropole et d'outre-mer, les 24, 25 et 26 septembre 1956.

Les inscriptions seront reçues à Paris et dans les ports jusqu'au 1^{er} juillet 1956, délai de rigueur.

Pour tous renseignements concernant les conditions d'admission au concours et les pièces à fournir, s'adresser à la direction des travaux maritimes, marine nationale, boulevard Sour-Jdid, à Casablanca.

**Avis d'ouverture d'un concours
pour le recrutement de techniciens d'études
et de fabrications des travaux maritimes.**

Un concours pour le recrutement de techniciens d'études et de fabrications des travaux maritimes sera ouvert à Paris et dans les ports de la métropole et d'outre-mer, les 24, 25 et 26 septembre 1956.

Les inscriptions seront reçues à Paris et dans les ports jusqu'au 1^{er} juillet 1956, délai de rigueur.

Pour tous renseignements concernant les conditions d'admission au concours et les pièces à fournir, s'adresser à la direction des travaux maritimes, marine nationale, boulevard Sour-Jdid, à Casablanca.

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 2259, du 10 février 1956, page 155.

TABLEAUX DES EXPERTS AGRÉÉS.

RESSORT du tribunal de	NOM ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RESIDENCE
Agriculture et agronomie.		
Casablanca.	Mauri Norbert	Conseiller agricole privé, 258, rue Denfert-Rochereau, Casablanca, T. 444-51.
Automobiles (mécanique et carrosserie).		
Casablanca.	Pronost Joseph	67, rue de Foucauld, Casablanca.
Médecine.		
Casablanca.	Bercher Marie	131, rue de l'Horloge, Casablanca, T. 260-91.
Interprète traducteur arabe.		
Oujda.	Hammadi Abdelaziz	Interprète judiciaire principal honoraire, 45, rue de Marrakech, Oujda, T. 39-94.

Liste des personnes physiques ou morales autorisées au 1^{er} janvier 1956 à exercer la profession d'agent d'assurances au Maroc dans les conditions fixées par l'arrêté du 10 novembre 1950.

(Pour les personnes morales, le nom de la personne physique responsable est indiqué entre parenthèses.)

NOMS	ADRESSES	SOCIÉTÉS REPRÉSENTÉES
Abad	Rue du Président-Pascalet, Oujda.	La Paternelle africaine.
Abadie (M ^{me}), née Carrère....	3, rue du Consul-Gaillard, Fès.	Compagnie d'assurances et de réassurances réunies.
Adigard des Gautries	178, avenue Albert-1 ^{er} , Mazagan.	Mutuelle du Mans ; M.G.F. (acc., vie).
Aflalo	76, rue Buksissat, Fès.	Winterthur (acc., vie).
Amar	12, rue de la Mamounia, Rabat.	La Fortune.
Andrieu	69, rue Georges-Mercié, Résidence Nicolas-Paquet, Casablanca.	Caisse industrielle d'assurance mutuelle. Compagnie havraise d'assurances maritimes et terrestres. Confiance (iard). Marine marchande. Compagnie d'assurance nationale suisse. Royal Insurance Cy Ltd. Springfield Fire and Marine Insurance Cy. Winterthur (acc., vie).
Anidjar	50, avenue Landais, Marrakech	Phénix (acc., vie, inc.).
Allègre (voir Barbey)	71, avenue d'Amade, Casablanca.	L'Empire (maritime). Protectrice (acc., vie). Bâloise (inc. « A »). Neuchâteloise. Riunione Adriatica di Sicurta.
American International Underwriters Africa (de Bordaewsky)	11, avenue de la République, Casablanca.	New Hampshire Fire Insurance Cy.
André-Fouet	47, avenue d'Amade, Casablanca.	Nationale (inc., R.D., vie).
Arama	14, boulevard de Paris, Meknès.	Aigle (acc., inc., vie).
Argence et Bisraor	79, rue du Capitaine-Petitjean, Port-Lyautey.	Paix africaine.
Aubrée	100, boulevard Gambetta, Casablanca.	Défense civile. Société d'assurance mutuelle de la Seine et de Seine-et-Oise.
Bahèzre de Lanlay	Impasse Salvaave, rue Mangin, Marrakech.	Aigle (acc., inc., vie).
Barbey et Allègre	71, avenue d'Amade, Casablanca.	L'Empire (marit.). La Protectrice (acc., vie). Bâloise (inc. « A »). La Neuchâteloise. Riunione Adriatica di Sicurta (transports).
Barber (Soars)	119, avenue Drude et 30, rue Prom, Casablanca.	Insurance Cy of North America. Gresham Life-Insurance Cy of North America. Northern Assurance Cy. Norwich Union Fire Insurance. Provincial Insurance Cy Ltd. State Assurance Cy Ltd.
Barrus	7, rue Roland-Fréjus, Fès.	Protectrice (acc., vie).
Barthélemy R. et P.	Immeuble Résidence, place Lyautey, Casablanca.	Compagnie africaine d'assurance. British Crown Assurance Corp. Ltd. Elders Insurance Cy Ltd. London Assurance (inc.). London and Lancashire Insurance. North British and Mercantile Cy. Reliance Marine (inc.). Standard Marine Insurance Cy.
Barthoumeyrou	8, boulevard Krauss, Oujda.	Paix africaine.
Bascaules	12, rue Jean-Jacques-Rousseau, Casablanca.	Compagnies d'assurances et de réassurances réunies (maritime). Phénix (acc., inc., vie).
Bastos	52, avenue d'Amade, Casablanca.	Mutuelle du Mans ; M.G.F. (acc., vie) (agences de Khouribga). France africaine, La France (vie, iard).
Beaulieu (de Mercoryol de) ..	127, boulevard de Lorraine, Casablanca.	Legal and General Assurance.

NOMS	ADRESSES	SOCIÉTÉS REPRÉSENTÉES
Beccari (Louis-Alfred)	29, rue du Colonel-Giraud, Taza.	Préservatrice (acc., vie).
Becidan	8, rue du Tazi, Marrakech.	Fortune.
Becker	127, avenue Mers-Sultan, Casablanca.	Paternelle africaine (vie). Minerve.
Begou	Immeuble Zaban, rue des Écoles, Safi.	Prévoyance (R.T.N., vie).
Bel Khabir M'Hamed	Villa « Farida », rue Pasteur, Safi.	Royale marocaine d'assurances
Belly (M ^{me})	8, rue du Capitaine-de-Frégate-Lapébie, Casablanca.	Patrimoine (acc., vie).
Benatar	77, avenue Albert-1 ^{er} , Mazagan.	Fortune.
Benitsa	10, rue de Nice, Rabat.	Lloyd continental français.
Benaroch Léon	Boîte postale 44, Fès.	Paternelle africaine.
Benarroch Marc	Rue de la République, Port-Lyautey.	Aigle (acc., vie, inc.).
Benarroch Max	24, rue La Fayette, Meknès.	France africaine. France (vie).
Benhayoun Gilbert	15, 17, rue de la Koutoubia, Marrakech.	Afrique française.
Ben Mouha	5, rue Lavigne, Rabat.	Afrique française.
Benoualid	3, rue de la République, passage Félix, Rabat.	France africaine. France (vie).
Bensimon	135, avenue Albert-1 ^{er} , Mazagan.	Foncière (vie). Lloyd continental français.
Bertaux Francis	71, rue de l'Horloge, Casablanca.	Séquanaise (capit.).
Besançon	28, rue La Fayette, Meknès.	Foncière (acc.). Monde (iard. vie).
Bessière	52, avenue Clemenceau et rue Richard-d'Ivry, Mazagan.	Foncière (acc., vol.).
Binet	Rue Gay-Lussac, Agadir.	Aigle (acc. inc., vie).
Birch	52, place Brudo, Mazagan, et immeuble Belledonne, 5, boulevard Ney, Casablanca.	Alliance Assurance Cy Ltd.
Bisraor (voir Argence)	79, rue du Capitaine-Petitjean, Port-Lyautey.	Paix africaine.
Blain	Immeuble du Crédit Lyonnais, avenue Gambetta, Oujda.	Urbaine et la Seine. Urbaine (inc., vie, compl.).
Bodenmuller (voir Cabinet Le Breton)	88, avenue Mers-Sultan, Casablanca.	
Bonald	61, avenue de la République, Casablanca.	Parisienne.
Bordenave et Loutrel	12, avenue Dar-el-Makhzen, Rabat.	Winterthur (acc., vie).
Bosman	Cité Mabella, rue du Commandant Marin-la-Meslée, Rabat.	Union (vie).
Boudet (voir Robledo)	21, avenue du Général-Leclerc, Meknès.	Prévoyance (acc., vie).
Bouenos	23, rue de la République, Rabat.	Compagnie générale d'assurances.
Boulangier	Base aérienne, Marrakech.	Séquanaise (capit.).
Bourdrel-Soenca	Avenue Paquet, Agadir.	Phénix (acc. inc., vie).
Bourgnou J. et A.	54, boulevard Foch, Oujda.	Union (iard. vie).
Boutinet	95, rue Colbert, Casablanca.	Minerve.
Boyer	6, rue de Gascogne, Meknès.	Winterthur (accid. vie).
Bréard	62, rue Blaise-Pascal, Casablanca.	Société marocaine d'assurances.
Breton	Place de la Douane, Safi.	Providence marocaine.
Brunel	Rue du Docteur-Madelaine, Marrakech.	Nord (vie. iard).
Buttin	11, rue des États-Unis, Fès.	Société marocaine d'assurances. Abeille (accid. vie, grêle, inc.).
Cabinet d'assurances H. du Crest	Immeuble Mareuil, rue de Mareuil, Casablanca.	Bâloise (inc.).

NOMS	ADRESSES	SOCIÉTÉS REPRÉSENTÉES
Cabinet d'assurances Lambert (Lambert, Estegassy, Benbaruk)	29, rue Prom, Casablanca.	Eagle Star (maritime). Legal Insurance Cy Ltd. London Guarantee and Accident.
Cabinet d'assurance Le Breton S.A.R.L. (Le Breton et Bodenmuller)	88, avenue Mers-Sultan, Casablanca.	Compagnie africaine d'assurance. Cordialité. Indépendance (acc.). Flandre. Rhin et Moselle (acc.). British Law Insurance Cy Ltd. Century Insurance Cy Ltd. Eagle Star. World Marine and General Insurance Cy Ltd (inc.).
Cabrol (voir Gras-Savoie).....	Immeuble Résidence, place Lyautey, Casablanca.	Central Insurance Cy Ltd.
Cannac	Avenue Foch, Port-Lyautey.	Rhin et Moselle (acc.).
Carré (La Méridienne)	88, rue de Commerce, Casablanca.	Languedoc (iard).
Carrère	3, rue du Consul-Gaillard, Fès.	Aigle (acc., vie, inc.).
Carrière	8, rue Jean-Jaurès, Meknès.	Concorde.
Cassard	57, rue du Docteur-Mosnier, Oujda.	Compagnie générale d'assurances.
Cavalliero	Villa Paquet, place Paquet, Casablanca.	Prévoyance (R.T.N., vie). General Accident Fire and Life Assurance Corp. Ltd. of Perth.
Chabance	3, rue de l'Évêché, Rabat.	Providence marocaine. Providence (inc.).
Chapus (voir Lejeune)	Immeuble Paquet, avenue Clemenceau, Port-Lyautey.	Patrimoine (acc., vie). Concorde.
Cherkaoui	Immeuble O.C.H., boulevard de Verdun, Fès.	Phénix (acc., inc., vie).
Chelrit	7, rue d'Angleterre, Fès.	Patrimoine (acc., vie).
Cipière	Avenue Lyautey, Petitjean.	Rhin et Moselle (acc.).
Cohen	6, rue de Foucauld, Fès.	Paix africaine.
Coignard (M ^{me} Raymond)	17, rue Dupuytren, Oujda.	Préservatrice (acc.).
Compagnie marocaine (Carré).	90, rue de Commerce, et 251, rue de Strasbourg, Casablanca.	Guardian Assurance Cy Ltd.
Comptoir technique d'assurances (Merrant)	16, boulevard Gallieni, Casablanca.	Foncière (acc. « B »). Monde (iard, vie).
Coste	Place de France, Oujda.	Mutuelle du Mans ; M.G.F. (acc., vie).
Courtillier	177, avenue Mangin, Marrakech.	Prévoyance (R.T.N., vie).
Cousinné	Lotissement Semlalia, Marrakech.	Union (vie).
Cousinery	56, avenue Poincaré, Marrakech.	La France africaine.
Coyo	2, avenue d'Amade, Rabat.	Société marocaine d'assurance ; Abeille (acc., vie, inc.).
Croze (Henri et Pierre)	3, boulevard Mohammed-V, Casablanca.	Afrique française. Assurance franco-asiatique (maritime). Compagnie d'assurance maritime, aérienne et terrestre. Compagnie centrale d'assurance maritime. L'Indépendance (maritime). Rhône-Méditerranée. La Sécurité. American Insurance Cy. Bâloise (transp.). Phénix espagnol. Royal Exchange Assurance. Sun Insurance Office Ltd. Union et le Phénix espagnol. Thames and Mersey Marine Ins. Cy.
Dahan	18, rue Berthelot, Oujda.	Nationale (iard, vie).
Dahan	35, rue du R'Bat, Safi.	La Paix africaine.
Dallaporta	Immeuble B.N.C.I., 1, rue Dubarle, Meknès.	Compagnie générale de réassurance (acc., vie).

NOMS	ADRESSES	SOCIÉTÉS REPRÉSENTÉES
Daniaud	60, boulevard de Paris, Meknès.	Séquanaise (capit.).
Darmon (M ^{me})	72, boulevard Foch, Oujda. Rue du Général-Gouraud, Oujda. Rue du Général-d'Amade, Oujda.	Phénix (acc.). Phénix (inc.). Phénix (vie).
David	4, avenue Delcassé, Rabat.	Patrimoine (acc., vie).
Déal	Boulevard Clemenceau, Agadir.	Préservatrice marocaine.
Debons	72, rue du Consul-Coury, Mogador. 54, avenue de Victor-Hugo, Mogador.	Mutuelle du Mans ; M.G.F. (acc.). Mutuelle du Mans ; M.G.F. (vie).
Delachaussée et Georges	13, avenue de la République, Meknès.	Urbaine (vie, inc., compl.). Urbaine et la Seine.
Delanoé	153, boulevard de Paris, et 291, rue de l'Aviation - Française, Casablanca.	Indemnity Marine Insurance Cy.
Delemontex	5, rue La Martinière, Rabat.	Rhin et Moselle (accid., vie).
Deligny	6, quartier Biton, Port-Lyautey.	Séquanaise (capit.).
Dentinger	25, boulevard du 4 ^e -Tirailleurs, Fès.	Nationale (iard, vie).
De Sars	Place Maginot, Rabat.	La Suisse (inc.).
Dessalien	3, rue du 18-Juin-1940, Rabat.	Urbaine (vie, inc., compl.). Urbaine et la Seine.
Deshorties	Rue Jean-Bart, Agadir.	Winterthur (acc., vie).
Devise	Rue du Docteur-Pignet, Meknès.	Protectrice (acc., vie).
Domergue	47, avenue d'Amade, Casablanca.	Nationale (inc., R.D., vie).
Drus	10, passage Sumica, Casablanca.	Providence marocaine. Providence (inc., acc.).
Dubec	10, rue Damrémont, Casablanca.	Société marocaine d'assurance. Abeille (acc., vie, grêle, inc.).
Duchâteau père et fils et Tantet	34, boulevard Mohammed-V, Casablanca.	Indépendance (inc.). Urbaine (vie, inc., compl.). Urbaine et la Seine. Atlas Assurance Cy Ltd. Continental Insurance Cy of New-York. Eagle Star Insurance Cy Ltd. Employers Liability Assurance Corporation Ltd. Essex and Suffolk Equitable Insurance Cy. Law Union and Rock Insurance Cy Ltd. Prudential Assurance Cy Ltd. Royal Scottish Insurance Cy.
Duchet	28, place de France, Casablanca.	Capitalisation. Compagnie métropolitaine d'assurance sur la vie.
Ducou	Immeuble Gidèle, avenue Mangin, Marrakech.	Union (iard, vie).
Duhesme	26, boulevard de Marseille, Casablanca.	France africaine. Préservatrice marocaine. France (iard). Préservatrice (acc., vie).
Dupérier	46, rue de la Voûte, Meknès.	Paix africaine.
Dupic	Villa « Embruns », rue Calmette, Agadir. Sud Building, avenue Lucien-Saint, Agadir.	Mutuelle du Mans ; M.G.F. (acc.). Mutuelle du Mans ; M.G.F. (vie).
Dupuis Maurice	Rue Delcassé, Agadir.	Compagnie africaine d'assurance. Compagnie d'assurances générales (vie, acc., inc.).
Duvergé	Villa « Jadal », rue Fontainebleau, lotissement C.I.L., Casablanca.	Séquanaise (capitalisation).
Dutertre	Immeuble Caillaux, Dar-Mahrès, Fès.	Union (vie).
Duvillier	14, rue de Nimes, Rabat.	Phénix (vie).
Elamrani Moulay Ahmed....	35, rue du Lieutenant-Mehdi-el-Glaoui, Marrakech.	Compagnie générale d'assurances.
El Fassy	68, avenue de France, Fès.	Lloyd continental français.

NOMS	ADRESSES	SOCIÉTÉS REPRÉSENTÉES
Elmalem	266, boulevard de Lorraine, Casablanca.	L'Europe.
Enfert	Rue Aristide-Briand, Petitjean.	Mutuelle du Mans ; M.G.F. (vie, acc.).
Fabiani Étienne	18, rue de la Corse, Meknès.	Société marocaine d'assurance. Abeille (acc., vie, grêle, inc.).
Fabiani Antoine et André....	Immeuble de la Foncière, 34, avenue de France, Fès, et immeuble Bernard, Meknès.	Union (iard, vie).
Falgayrettes	1, rue de la République et 6, boulevard du 4 ^e -Zouaves, Casablanca.	Boston Insurance Cy. The Indemnity Marine Insurance Cy (voir Leymarie). Maritime Insurance Cy. Rotterdam.
Faure	27, rue du Commerce, Taza.	Paix africaine.
Favre	60, avenue Jules-Ferry, Casablanca.	Mutuelle Assurance automobile des instituteurs de France.
Fernandez	18, rue de la Tafna, Oujda.	Monde (vie). Winterthur (acc., vie).
Fernandez (M ^{lle})	1, rue Mézergues, Rabat.	Séquanaise (capitalisation).
Fimat	10, passage Sumica, Casablanca.	Monde (vie).
Flamant	4, rue de Tours, Casablanca.	Lloyd de France (vie).
Fleureau	24, boulevard Gouraud, Casablanca.	Sécurité. British Law Insurance. London Assurance.
Flosi	Boîte postale 22, route de la Gare, Taza.	France africaine. France (vie).
Frankel	Avenue de Marrakech, Safi.	Winterthur (acc., vie).
Fossecave	2, place E.-Doutté, Casablanca.	Mutuelle du Mans ; M.G.F. (acc., vie).
Fouyssat	8, rue Mangin, boîte postale 1, Mogador.	Protectrice (acc.).
Gambier	24, boulevard Mohammed-V, Casablanca.	Alliance africaine. Concorde. Continent. Maritime. Société mutuelle électrique d'assurances. Assurance générale de Trieste et Venise. Bâloise (inc.). Caledonian Insurance. Legal and General Assurance. Utrecht.
Gambino	Rue Maugeard, Souk-el-Arba.	M.G.F. (acc., vie).
Ganty	9, avenue Dar-el-Makhzen, Rabat.	Aigle (acc., inc., vie).
Garbès	Immeuble Comptoir des mines, boulevard Gambetta, Oujda.	Prévoyance (R.T.N., vie).
Garnier L. et A.	55, boulevard de Marseille, Casablanca.	Union (iard, vie).
Gayraux	1, rue de Taza, Meknès.	L'Europe. Foncière (vie).
Georges (voir Delachaussee)..	13, rue de la République, Meknès.	Urbaine (vie, inc., compl.). Urbaine et la Seine.
Georgopoulo (M ^{me})	80, boulevard de Marseille, Casablanca.	Lloyd de France (vie).
G.I.F.-Assurances (Rallet)....	Avenue de la République, Casablanca.	Vigilance.
Gissler	6, rue du Docteur-Mauchamp, Rabat.	Paternelle africaine.
Goigoux	3, rue de Toulon, Meknès.	Le Secours (acc., vie).
Granjon	21, rue La Fayette, Casablanca.	La France (vie).
Gras-Savoie (Cabrol)	106, rue Chevandier-de-Valdrome, Casablanca.	Central Insurance Cy Ltd.
Grenier	6, rue Caillé, Rabat.	Phénix (acc., inc.).
Grivaux	67, boulevard de la Résistance-Française, Casablanca.	Lloyd continental français.

NOMS	ADRESSES	SOCIÉTÉS REPRÉSENTÉES
Groslière	Rue du Docteur-Mauchamp, Marrakech.	Nationale (iard, vie).
Guytard	10, boulevard du Général-Leclerc, Casablanca.	Nord (iard, vie).
Haeny	Avenue de l'Hôpital, Marrakech.	Rhin et Moselle (acc.).
Hamou	4, rue du Commandant-Mellier, Fès.	L'Europe (« A »).
Herman	39, rue du R'bat, Safi.	Urbaine (inc., vie, compl.). Urbaine et la Seine.
Hiernaux	Immeuble Reinhard, avenue de Casablanca, Marrakech.	Foncière (inc., acc., vie)
Huet et Malfilatre	35, rue du R'bat, Safi.	L'Empire. Protectrice (acc.).
Interocéane (Ranque)	1, place Mirabeau, Casablanca.	Navigation et transports. Compagnie nouvelle d'assurances maritimes du Havre et Seine. Maritimes réunies. Minerve (maritime). Mélusine.
Jacquetty (voir Recoing)	11, rue de la Marne, Safi.	Mutuelle du Mans ; M.G.F. (acc., vie).
Jeanjean	337, boulevard Mohammed-V, Casablanca.	Méridienne. Foncière (capit., vie).
Jeanmougin	10, rue Montagnac, Oujda.	Rhin et Moselle (acc., vie).
Jonca	14, rue de l'Aviation-Française, Casablanca.	Assurance générale de Trieste et Venise
Jouanneau	12, rue de l'Église, Meknès.	Préservatrice marocaine. Préservatrice (acc., vie).
Kjergaard et Roussin (Jonca).	10-14, rue de l'Aviation-Française, Casablanca.	Flandre. Océanide. Providence (inc., maritime et transport). Helvetia (transport). Phoenix Assurance Cy Ltd. Reliance Marine (maritime). Compagnie d'assurance et de réassurance de Monaco.
Perichou de Kerverseau.....	22 et 52, avenue de France, Fès.	Foncière (inc., acc., vie).
Labarrère	Rue de la Mamora, Port-Lyautey.	Protectrice (acc.).
Labonnote	36, boulevard du Général-Leclerc, Casablanca.	Hartford Fire Insurance Cy. Indemnity Marine Insurance Cy.
Lacave P.....	55, boulevard du 4 ^e -Tirailleurs, Fès.	Séquanaise (capitalisation).
Lacroix	4, avenue de la République, Rabat.	Royale marocaine d'assurances.
Laguian	33, rue Reitzer, Casablanca.	Urbaine (vie, compl.).
Lanceleur (voir Marill)	1, avenue de la République et 3, rue de l'Horloge, Casablanca.	Urbaine (inc., vie, compl.). Urbaine et la Seine. Royal Scottish Insurance.
Langlade	8, rue Pasteur, Meknès.	Paternelle africaine.
Lapraye	2, rue de Saintonge, Khouribga.	Rhin et Moselle (acc.).
Larédo	12, rue La Fayette, Casablanca.	Liverpool and London and Globe Insurance. Motor Union Cy Ltd.
Lavezard	Avenue Lyautey, Meknès.	Mutuelle du Mans ; M.G.F. (acc., vie).
Leblanc	Angle boulevards Foch et de Martimprey, Oujda.	Empire. Protectrice (acc., vie).
Le Breton (voir Cabinet d'assurances Le Breton)	88, avenue Mers-Sultan, Casablanca.	
Lechaix	Place du Commerce, Agadir.	Europe.
Legrand	Route de Marrakech, Safi.	Foncière (acc.).
Lejeune et Chapus	11, rue Albert-1 ^{er} , Port-Lyautey.	Concorde. Patrimoine (acc., vie).
Lejeune	11, rue Albert-1 ^{er} , Port-Lyautey.	La Concorde.
Lemarie (M ^{me})	Place du Chaabah, Agadir.	Protectrice (acc.).
Lequeret	Rue Gay-Lussac, villa « Langlais », Agadir.	Foncière (acc.).
Leroy	Immeuble Pourtau, boulevard Clemenceau, Agadir.	La Paternelle africaine.

NOMS	ADRESSES	SOCIÉTÉS REPRÉSENTÉES
Le Troquer	16, avenue de France, Port-Lyautey.	France africaine.
Leymarie et Falgayrettes	1, rue de la République et 6, boulevard du 4 ^e -Zouaves, Casablanca.	Urbaine et la Seine. Boston Insurance Cy. Indemnity Marine.
Libercier	14, rue de Turenne et rue de Paris, Oujda.	Providence marocaine (vie, iard). Providence (inc.).
Lodenos	208, avenue Albert-I ^{er} , Mazagan.	Anfa.
De Lillo	36, boulevard du Général-Leclerc, Casablanca.	Rhin et Moselle (acc., vie).
Longayrou	3, rue de Constantine, Oujda.	Société marocaine d'assurance. Abeille (acc., inc., vie).
Loste	52, rue Gallieni, Casablanca.	Paix africaine. Paix (maritime). Transafrrique. Alpina. London Assurance (maritime).
Loutrel (voir Bordenave).....	12, avenue Dar-el-Makhzen, Rabat.	Winterthur (acc., vie).
Lyazidi	4, rue de la République, Rabat.	Royale marocaine d'assurances.
Madelaine Noël	25, rue de la Koutoubia, Marrakech.	Zurich.
Magnin	39, place de France, Settat.	Société marocaine d'assurances. Abeille (acc., vie, grêle, inc.).
Malca	145, avenue Mangin, Marrakech.	Royale marocaine d'assurances.
Malfilâtre	35, rue du R'bat, Safi.	L'Empire. Mériidienne.
Marill et Lanceleur	1, avenue de la République, Casablanca. 3, rue de l'Horloge, Casablanca. 46, rue Georges-Mercié, Casablanca.	Urbaine (inc.). Urbaine et la Seine. Royal Scottish Insurance. Urbaine (vie). Urbaine (capitalisation). Urbaine (compl. vie).
Marraché Albert	Rue de la Kissaria, Agadir.	Lloyd continental français.
Masson	28, avenue Foch, Port-Lyautey.	Société marocaine d'assurance L'Abeille (acc., vie, inc.).
Mauriès	Boîte postale n° 1, Mogador.	Rhin et Moselle (acc.).
May P.....	80, boulevard de Marseille, Casablanca.	Lloyd de France (vie).
Maynial (M ^{me})	Avenue de la Marne, Oujda.	Patrimoine (acc., vie).
Merrant (voir Comptoir technique d'assurances)	16, boulevard Gallieni, Casablanca.	Foncière (acc.). Monde (iard, vie).
Mestre	22, rue Moulay-Youssef, Oujda.	Le Secours (vie).
Michel	8, avenue Jean - Jaurès, Meknès, B.P. 40.	Union (iard « B », vie).
Michelin	106, rue Albert-I ^{er} , Mazagan.	Compagnie d'assurances générales (acc., inc., vie).
Millet	rue Serret, Port-Lyautey.	La Foncière (transports).
Mira	10, esplanade du Docteur-Giguët, Meknès.	Providence marocaine. Providence (inc.).
Montoya (M ^{me}), née Cocuelle.	85, avenue d'Algérie, Oujda.	Lloyd continental français.
Monto	Rue Albert-I ^{er} , Port-Lyautey. Avenue Clemenceau, Port-Lyautey.	Urbaine (vie, inc., compl.). Urbaine et la Seine.
De Monvert	Rue Edmond-Doutté, Marrakech.	Protectrice (acc., vie).
Morato	59, rue de Commercy, Casablanca.	Alliance terrestre maritime. Compagnie d'assurances et de réassurances réunies. Préservatrice (acc., vie).
Niddam	31, avenue de France, Fès.	Compagnie générale d'assurances.
Noël	3, rue Revoil, Rabat.	Préservatrice marocaine (vie). Préservatrice (acc., vie).
Omnium marocain d'assurance (Ph. Berti)	54, rue Georges-Mercié, Casablanca.	Compagnie atlantique d'assurance sur la vie.

NOMS	ADRESSES	SOCIÉTÉS REPRÉSENTÉES
Orecchioni	6, rue de Bordeaux, Rabat.	Caisse mutuelle d'assurance sur la vie de la métallurgie, des houillères et des mines. Société mutuelle d'assurances sur la vie du bâtiment et des travaux publics. Société mutuelle des chambres syndicales du bâtiment et des travaux publics.
Osty	3, boulevard Mohammed-V, immeuble B.N.C.I.A., Casablanca.	Les assurances françaises. Océan. Méridienne.
Pallas	Angle avenue Lucien-Saint et boulevard Delcassé, Agadir.	Urbaine (vie, compl., inc.). Urbaine et la Seine.
Pallé	34, rue de Marseille, Casablanca.	Assurances transports. Secours (vie, acc.).
Palmade	7, rue de Bir-Hakeim, Oujda.	France africaine. France vie.
Paquet-Afrique (Sausais)	Angle rue Bascunana et rue du Lieutenant-Roze, Casablanca.	La Paternelle. L'Unité.
Paravisini	23, rue de Nîmes, Rabat.	Nord (iard, vie).
Parès	43, avenue de France, Fès.	France africaine. Compagnie du Soleil (acc., inc., vie).
Paroniantz	4, rue Clemenceau, Casablanca.	Union (vie).
Passalacqua	6, rue Louis-Barthou, Rabat.	Nationale (iard, vie).
Pastor	111, avenue Drude, Casablanca.	La Fédérale. Guardian Eastern Ins. Cy Ltd. Planet Assurance Cy Ltd.
Péraldi	4, rue du Docteur-Mauchamp, Mazagan.	Préservatrice marocaine. Lloyd de France (vie).
Perémé	11, rue Albert-I ^{er} , Port-Lyautey.	La Concorde.
Pérette A.	97, rue Colbert, Casablanca.	La Paternelle africaine. La Paternelle.
Pérette L.	55, rue du Général-Margueritte, Casablanca.	L'Europe. Minerve.
Périer	39, rue Guynemer, Casablanca. 2 et 7, boulevard Mohammed-V, Casablanca.	Foncière inc., acc. « A »). Foncière (vie).
Perrin	291, rue de l'Aviation-Française, Casablanca.	Compagnie d'assurances générales (vie). Métropole.
Picard	Avenue Nicolas-Paquet, Agadir. Rue Jacques-Cartier, Agadir.	Paix africaine. Union et le Phénix espagnol.
Piétrera	20, rue de l'Aviation-Française, Casablanca.	Compagnie générale d'assurances, « B » Confiance (vie).
Pillant	11, rue Jules-Poivre, Rabat.	Foncière (acc.). Monde (iard, vie).
Piquemal	43, boulevard Foch, Oujda.	Nord (vie, iard).
Plenet	121, boulevard du Général-Leclerc, Casablanca.	Compagnie générale d'assurances, « A ».
Pollet	10, passage Sumica, Casablanca.	Providence marocaine. Fortune. Providence (acc., inc.).
Rancé	1, place Mirabeau, immeuble Océania, Casablanca.	La Prévoyance (R.T.N., vie).
Ranque (Interocéane)	1, place Mirabeau, Casablanca.	Galmontoise. Prudence. Nieuw Rotterdam. World Marine and General Insurance Cy Ltd. Compagnie Rhône Méditerranée.
Recoing et Jacquetty	11, rue de la Marne, Safi.	Mutuelle du Mans ; M.G.F. (acc., vie).
Remus	Rue d'Arromanches, Marrakech.	Paix africaine.
Rey	4, place Maréchal, Casablanca.	Fortune.
Reynaud	62, rue de Charmes, Casablanca.	Lloyd de France (vie).
Ricetti	81, rue de Savoie, Fès.	L'Europe (« B »).
Riso	109, rue de l'Horloge, Casablanca.	Méridienne. Compagnie générale d'assurances. Lloyd continental français (maritime).

NOMS	ADRESSES	SOCIÉTÉS REPRÉSENTÉES
Rivière	42, rue Jean-Mermoz, Meknès.	Compagnie générale d'assurances.
Robledo et Boudet	21, avenue du Général-Leclerc, Meknès.	Prévoyance (R.T.N., vie).
Romera	23, rue de Serbie, et 17, rue d'Angleterre, Fès.	Confiance (inc., acc., vie). Fortune.
Routhier	16, rue Bendahan, Casablanca.	France maritime et continentale. New India. Nieuwe Eerste Nederlandshe.
Roy	7, rue de l'Évêché, Rabat.	Secours (vie, acc.).
Rusé	71, avenue d'Amade, Casablanca.	Cordialité (inc.).
Rutz	111, avenue Drude, Casablanca.	L'Abri. Assurance franco-asiatique (R.D.). Océanide.
Sabah	59, rue Gallieni, Casablanca.	Gresham Life.
Saint-André	14, rue Normand, Rabat.	Union (iard, vie).
Sanchez	Rue Van-Vollenhoven, Oujda.	Compagnie du Soleil (acc., inc., vie).
Santana	12, rue Delpit, Rabat.	Protectrice (acc., vie).
Santelli	63, boulevard de Paris, Casablanca.	Séquanaise (vie).
Savignoni	13, rue Accolas, Oujda.	Séquanaise (capitalisation).
Scoffoni	Passage Spiney, Mazagan.	Paix africaine.
Sebat	Rue du Fondouk, Agadir.	La Méridienne.
Seguier	11, rue des Lois, Oujda.	Lloyd de France (vie).
Serougne	18, rue Nicolas-Paquet, Mogador.	Société marocaine d'assurances. Abeille (acc., vie).
Sicard	17, cours Lyautey, Rabat.	Prévoyance (R.T.N., vie).
Simoès	40, rue de Commercy, Casablanca.	Urbaine (capitalisation).
Simon	18, rue de la Corse, Meknès.	Société marocaine d'assurance. L'Abeille (acc., inc.).
Sinibaldi	Rue Sidi-Ouassel, Safi.	Compagnie d'assurances générales (acc., inc., vie) et Compagnie africaine d'assurances.
Hg Smith and Co. Ltd. (Soars).	119, avenue Drude, Casablanca.	State Assurance Cy Ltd.
Solderman	6, rue de la République, Rabat.	Compagnie du Soleil (acc., inc., vie).
Taiclet	96, avenue Lyautey, Meknès.	Phénix (acc., inc., vie).
Taillan	5, rue Tazi, Marrakech.	Mutuelle du Mans ; M.G.F. (acc., vie).
Tacquin (M ^{me})	Place de la Douane, Safi.	Phénix (acc., vie, inc.).
Tandonnet	Rue Alfred-de-Musset, Marrakech.	Secours (vie, acc.).
Tantet (voir Duchâteau)	34, boulevard Mohammed-V, Casablanca.	
Tay	33, rue Chevandier-de-Valdrome, Casablanca.	Industrielle du Nord.
Thersonnier	Villa « Jane », route de Tildi, Agadir.	Providence marocaine. Providence (inc.).
Thionville et Rancé	1, place Mirabeau, Casablanca.	Prévoyance (R.T.N., vie).
Thiriaux	Immeuble Gravelau, avenue du Maréchal-Leclerc, Port-Lyautey.	Mutuelle du Mans ; M.G.F. (acc., vie).
Tholomie	34, avenue de la Marne, Port-Lyautey.	Union (iard).
Thomassin	27, rue Savorgnan-de-Brazza, Casablanca.	Aigle (acc., inc., vie).
Thuriet (Jeanne)	7, rue Roland-Fréjus, Fès.	Rhin et Moselle (acc.).
Tieffenbach	23, rue de l'Aviation-Française, Casablanca.	Aigle (inc.). Compagnie générale de réassurance (acc., vie, inc.).
Tignères	17, cours Lyautey, Rabat.	Lloyd de France (vie).
Tilge	126, boulevard Mohammed-V, Casablanca.	Prévoyance (R.T.N., vie).
Tollemer de Jolibois	8, rue de Taza, Meknès.	Rhin et Moselle (acc.).
Toulon	Place Lyautey, Fès.	Urbaine (inc., vie, compl.). Urbaine et la Seine.

NOMS	ADRESSES	SOCIÉTÉS REPRÉSENTÉES
Toulza	5, avenue de Temara, Rabat.	Paix africaine. Confiance (inc., vie).
Tourneaux	Boulevard de la République, Agadir.	Prévoyance (R.T.N., vie).
Tousche	43, rue Claude-Bernard, Casablanca.	Interocéane. Mériidienne. Languedoc (maritime). Protectrice (acc.). Yorkshire Insurance Cy Ltd.
Union d'Entreprises marocaines - Assurances (Castanie)	62, avenue Poeymirau, Casablanca.	Flandre. Minerve (acc.). Lloyd de France (vie). Helvetia (inc., transp.).
Union chérifienne d'assurances (Martin)	56, rue Chevandier-de-Valdrome, Casablanca.	Réunion française et Compagnie d'assurances universelles réunies.
Vauthier	1, boulevard Gallieni et 25, rue de la République, Rabat.	Alliance terrestre et maritime. Compagnie d'assurances et de réassurances réunies. Protectrice (vie).
Velu	Rue Lavoisier, Agadir, et immeuble « Tout Va Bien », boulevard Delcassé, Agadir.	Union (iard, vie).
Verdier	138, boulevard Poeymirau, Fès.	Mutuelle du Mans ; M.G.F. (acc., vie).
De Verdillon	90, rue Clemenceau, Marrakech.	Prévoyance (acc., vie).
Viala	5, rue Vétrines, Casablanca.	Compagnie du Soleil (acc., inc., vie). La Suisse (transp.).
Viallate	Immeuble Raouk, avenue Jean-du-Pac, Marrakech-Médina.	L'Europe.
Vidal Emile	Place Lyautey, Rabat.	Compagnie d'assurances générales (acc., inc., vie) et Compagnie africaine d'assurances.
Vidal (M ^{me})	Route de Taza-Haut, Taza.	Monde (vie).
Vidal Raoul	Avenue Corap et route de Taza-Haut, Taza.	Rhin et Moselle (acc.) ; Le Monde (iard).
Voiturin	Boulevard Clemenceau, Agadir.	Paternelle africaine.
Vollet	13, rue Clemenceau, Taza. Avenue du Par-des-Sports, Taza.	M.G.F. (acc.). M.G.F. (vie).
Walch	11, rue du Caporal-Beaux, Casablanca.	France africaine.
Zagury	5, rue de Marseille, Rabat.	Compagnie générale de réassurances (acc., inc., vie).
Zeender	112, avenue Mangin, Marrakech.	Société marocaine d'assurances. Abeille (acc., vie, inc.).
Zhiri Kacem	4, rue de la République, Rabat.	Royale marocaine d'assurances.